

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 15 septembre 2022 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE (jusqu'à 21h) Adjointes – Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO (jusqu'à 21h), Mme CARBONELL, M. PERNES (jusqu'à 21h), Mme PELLEN, M. NOBRE (jusqu'à 21h45), Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL, Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. CHAMBORAIRE (à partir de 21h) à Mme MAILLOT - Mme BAUBRY à Mme PROVOST – M. DO ESPIRITO SANTO (à partir de 21h) à Mme ROUSSEL – M. PERNES (à partir 21h) à Mme TISSOT – M. NOBRE (à partir de 21h45) à Mme VAVASSORI - M. ITZKOVITCH à Mme DA COSTA

ABSENTS : Mme ELICE - M. POINSIGNON - Mme SEBAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia VAVASSORI

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 34

Représentés : 6

Absents : 3

Début de séance : 19h35

Monsieur le Maire

[...] entre deux convocations, une convocation à 19h et une autre à 19h30, donc merci à ceux qui étaient là à 19h, mais c'était 19h30, comme défini précédemment. Donc, veuillez nous excuser pour cette confusion des horaires. Si cela vous arrange, nous maintenons 19h.

Nous faisons en fonction des horaires professionnels des uns et des autres, donc si vous préférez 19h30, nous nous adaptons. Il n'y a pas de souci. Voilà, donc confusion, et je m'en excuse.

J'espère que vous avez tous passé d'agréables vacances. Vous êtes revenus en forme pour reprendre les activités de cette rentrée. Nous allons pouvoir maintenant débiter notre Conseil.



INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire

Nous allons tout d'abord accueillir Madame Odile TISSOT puisque, vous le savez, Madame Ninette SMADJA nous a quittés il y a un an.

Des intervenants

Mme CHAJID.

Monsieur le Maire

Non, mais attendez, écoutez-moi. Ninette SMADJA nous a quittés il y a un an, mais (je continuais) notre amie conseillère municipale Khadija CHAJID nous a quittés en juin dernier. C'est une grande tristesse, bien sûr, pour tous. Elle nous manque. Elle nous manque. Sa participation, sa présence, les propos qu'elle pouvait nous rapporter par rapport à son quartier, sa présence (en effet, je l'ai dit), mais nous pensons toujours à elle. Ce soir, Odile TISSOT, tu prends la place de Khadija qui nous a quittés il y a quelques mois. Je suis très heureux de pouvoir te remettre la médaille de conseillère municipale en lieu et place de Khadija, que nous regrettons tristement.

Procède à la remise des insignes

Odile aura pour tâches de s'occuper de nos musées, parce que vous savez que nous avons donc deux musées sur la Ville, donc notre patrimoine au niveau des musées, et du devoir de mémoire. Je t'en remercie par avance.

Odile est une Rosnéenne de toujours, née à Rosny. Donc elle connaît Rosny par cœur, comme de nombreuses personnes parmi nous ce soir. Merci de ton engagement. Nous avons encore cette pensée pour Khadija, qui nous a quittés en juin dernier.

Patricia.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire. Je vais procéder à l'appel.

Madame VAVASSORI procède à l'appel.

Monsieur le Maire, nous sommes 40 présents ou représentés.

Monsieur le Maire

Merci Madame VAVASSORI.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2022

Monsieur le Maire

Nous allons débiter notre séance par l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin dernier.

Y a-t-il des remarques ? Non, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Donc ce compte-rendu est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

UNANIMITE

1. DÉSIGNATION D'UN ÉLU DANS DIVERSES INSTANCES

Monsieur le Maire

Suite au départ de Khadija CHAJID, il nous faut la remplacer dans un certain nombre d'instances où elle siégeait. Je vous propose Madame Odile TISSOT au sein de la Commission sport, culture et loisirs, ainsi que membre suppléante au sein du Conseil d'administration du LEP Jean Moulin. Monsieur BAKIR siègera en tant que membre suppléant au sein du syndicat SIGEIF. Madame Danièle MAILLOT siègera dans le collège des élus au sein de l'AGG.

Y a-t-il des remarques, des propositions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, bonsoir Monsieur le Maire, mesdames, messieurs.

Monsieur le Maire

Bonsoir.

Magalie THIBAUT

Juste une explication de vote. Nous ne prendrons pas part au vote puisque cela concerne les élus de la majorité.

Monsieur le Maire

Bien évidemment, et je vous en remercie. Madame DA COSTA.

Katia DA COSTA

Oui, bonsoir Monsieur le Maire. De la même manière que l'équipe de Magalie THIBAUT, nous ne prendrons pas part au vote puisque cela concerne la majorité.

Monsieur le Maire

Très bien, merci de vos interventions.

Je passe au vote. Y a-t-il des non-prises part au vote ? 13. Des votes contre ? Des abstentions ?

Patricia VAVASSORI

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 13 non-prises part au vote.

SUFFRAGES EXPRIMES 40

POUR 27

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT,

CONTRE 0

NON PRISES PART AU VOTE

13

M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

Monsieur le Maire

Monsieur DELALANDE.

Franck DELALANDE

Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, bonsoir le public. Je voulais, à l'occasion de cette délibération, en profiter pour vous interpeller. Lors du Conseil municipal du 10 septembre 2020, puis ensuite lors de celui du 14 mai 2021, la question de l'ouverture d'un siège à chacun des groupes de l'opposition a été abordée concernant la SEMRO et également concernant la PAREDEV.

Pouvez-vous nous indiquer à quelle échéance cela se mettra réellement en place ?

Monsieur le Maire

Soyez patient, Monsieur DELALANDE, puisque d'ici la fin de l'année vous aurez votre réponse.

2. MISE À JOUR DE LA DÉTERMINATION DE L'ENVELOPPE MAXIMALE DES INDEMNITÉS, DE LA FIXATION DES TAUX INDEMNITAIRES AFFECTÉS AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS ET DE LA DÉTERMINATION DES MAJORATIONS DES INDEMNITÉS DE FONCTION POUR LE MAIRE ET SES ADJOINTS

Monsieur le Maire

Bien, le point numéro 2. Il s'agit de la mise à jour de la détermination de l'enveloppe maximale des indemnités, de la fixation des taux indemnitaires affectés au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués et de la détermination des majorations des indemnités de fonction pour le maire et les adjoints.

Je vous propose la mise à jour de cette délibération suite au décès, bien sûr, de Madame CHAJID et de l'augmentation du point d'indice de référence de 3,5 %, vous le savez, à compter du 1^{er} juillet 2022. Vous avez le tableau qui fait état de cela.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc ce point est voté à l'unanimité, je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

3. DEMANDE D'ACQUISITION ET DE DÉTENTION DE PISTOLETS À IMPULSION ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire

Je cède la parole à Monsieur RICCARDI pour nous proposer une demande d'acquisition et de détention de pistolets à impulsion électrique. Donnez-nous toutes les explications, Monsieur RICCARDI.

Victorio RICCARDI

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

La commune va faire l'acquisition de pistolets à impulsion électrique.

Depuis plusieurs années, et d'autant plus après les événements tragiques survenus sur le territoire national, les missions des policiers municipaux ont évolué de façon notable. Leur rôle est d'assurer la tranquillité et la sécurité publique, dans un contexte toujours plus dangereux et en lien étroit avec les forces de sécurité de l'État. Nous avons le devoir de favoriser la protection de notre police municipale, leur intégrité physique étant quotidiennement exposée. Le pistolet à impulsion électrique est une arme de défense intermédiaire et son utilisation intervient généralement après l'usage du gaz lacrymogène ou du bâton de défense. Face à un individu susceptible d'être armé d'un couteau, arme de catégorie D, par exemple, menaçant ou dangereux, l'effet dissuasif de cette arme pourrait également retarder le passage à l'acte et éviter l'arme létale.

Il est reconnu que les premières forces capables d'intervenir sont des agents de proximité. En ce sens, la police municipale s'inscrit de façon régulière dans ce cas de figure. Cette réalité se concrétise notamment par la volonté de l'État de demander aux collectivités de tout mettre en œuvre pour renforcer la sécurité aux abords des établissements recevant du public ainsi que sur l'espace public lors des manifestations culturelles et récréatives organisées par la commune. Ainsi, les policiers municipaux sont régulièrement engagés sur des missions de jour comme en première partie de nuit, en coopération étroite avec la police nationale dans le cadre d'une convention de coordination à partenariat renforcé.

Sur le plan opérationnel, nous pouvons observer que certaines situations s'accroissent, et notamment les agressions par arme blanche ou encore des découvertes d'armes dissimulées, avec une recrudescence notable des atteintes physiques envers la police municipale par des individus alcoolisés ou souvent sous l'emprise de substances (ou pas, des fois, d'ailleurs).

Au regard de tous ces éléments de contexte, la collectivité a souhaité équiper ses agents de police municipale depuis l'apparition des textes réglementaires, en armes de poing et en armes de substitution.

Aujourd'hui, il appartient à la Ville de compléter ce schéma d'intervention en sécurité pour ces agents en les dotant de protection et de défense adaptées permettant de faire face à tous les types de situations qu'ils sont susceptibles de rencontrer : le pistolet à impulsion électrique (PIE) en dotation collective.

Des garanties sont apportées par des conditions préalables au port de cette arme pour tout policier municipal, notamment en ce qui concerne la vérification d'aptitude par une formation composée de plusieurs modules (juridique, technique et pratique) dont chacun est sanctionné par des épreuves éliminatoires.

Les conditions de stockage de l'arme seront conformes aux mêmes obligations légales que toutes les armes déjà détenues, à savoir la présence de trois armoires fortes sécurisées au sein du service et accompagnées d'un logiciel de traçabilité des mouvements d'armes.

Les policiers municipaux auront pour obligation de satisfaire à la vérification de la compatibilité au port d'arme au cours de deux séances d'entraînement par an pour le tir et le maintien au PIE.

Voilà, merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur RICCARDI, pour ces précisions. Notre police municipale, qui est quotidiennement sur le terrain à défendre les Rosnéens, les intérêts des Rosnéens et surtout la sécurité des Rosnéens aux côtés de la police nationale (nous l'avons encore vérifié hier) se voit maintenant devenir détentrice de pistolets à impulsion électrique pour, bien sûr, conforter leur statut de police municipale et, surtout, leur statut de défense et d'aide à nos populations en difficulté.

Y a-t-il des remarques, des questions ? Je l'attendais, Monsieur BÉAL. Je savais que cela allait être vous.

Éric BÉAL

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir. Mesdames et messieurs qui nous regardez, j'espère nombreux, à travers vos écrans,

Cette délibération nous propose d'acheter trois pistolets à impulsion électrique. Nous avons un certain nombre de policiers municipaux. Ils sont beaucoup plus nombreux que trois, donc déjà cette question se pose, mais je vais vous avouer la façon dont j'ai procédé pour me renseigner sur les raisons qui pourraient pousser notre municipalité à acheter des pistolets électriques.

J'ai fait mes petites recherches, comme tout le monde. Je ne suis pas un spécialiste. J'ai découvert un rapport de l'IGPN, de juin 2020 qui note que son usage, à titre dissuasif, évite aux agents de faire usage de la force physique. De plus, dit ce rapport, en cas d'utilisation, il apparaît comme un substitut efficace à l'arme individuelle ou au lanceur de balles de défense pour neutraliser un individu armé sans le blesser. Très bien.

J'ai découvert que la municipalité d'Avranches – qui équipait jusqu'ici sa police municipale d'un bâton de défense, d'un gel incapacitant et d'une caméra piéton (donc sans pistolet) – vient de les équiper de PEI (pistolet à impulsion électrique). Par contre, ils n'ont toujours pas d'arme à feu, ces policiers municipaux, à Avranches. Cette municipalité rappelle d'ailleurs, sur son site, les articles 122-5 et 122-7 du Code pénal, qui précise que l'utilisation d'une arme est très encadrée, quelle qu'elle soit, évidemment, et qu'il ne doit pas y avoir disproportion entre les moyens employés pour se défendre ou bien pour assurer la sécurité et la gravité de la menace.

Or, vous le savez comme moi, les actualités nous rappellent régulièrement que les policiers nationaux ou municipaux peuvent se voir plongés dans des situations de stress intense, des situations qui les poussent à utiliser leur arme de manière disproportionnée quand ils se sentent en danger. On se met à leur place. On peut se sentir en danger dans plein de situations, même lorsqu'on est entraîné. Et, si vous suivez l'actualité, vous saurez que certains se retrouvent ensuite condamnés par la justice parce que, justement, ils n'ont pas maîtrisé cette situation de stress et ils ont utilisé leur arme à feu de façon disproportionnée, ce qui est regrettable, à la fois pour la victime, mais également pour l'agent.

À Avranches, toujours, une caméra est intégrée au dispositif avec ce pistolet à impulsion électrique (PEI). Chaque intervention nécessitant l'utilisation du PEI est donc intégralement filmée en toute transparence.

Pour ma part, j'ajoute que, malheureusement, je n'ai jamais entendu parler de formation à la médiation pour les agents de la police municipale à Rosny, et il me semble pourtant que le savoir-faire en médiation est également un outil utile pour apaiser les tensions éventuelles entre les habitants et les policiers, quel que soit leur uniforme. Un outil qui peut participer à l'établissement d'une atmosphère pacifique et au bien vivre ensemble que, bien évidemment, nous appelons tous de nos vœux.

Suite à cela, j'ai quelques questions :

Quel est l'objectif de cet achat de trois pistolets à impulsion électrique alors que la police municipale de Rosny compte quelques 35, 37, 39 personnes ? Je ne sais plus. En tout cas, beaucoup plus, plus de dix fois plus.

Est-ce que la majorité et vous-même, Monsieur le Maire, avez l'intention d'échanger les pistolets des agents municipaux, les armes à feu, donc, que les agents de la police municipale de Rosny détiennent depuis plusieurs décennies, contre des PIE (des pistolets à impulsion électrique). Plus généralement, quelle est votre doctrine sur la sécurité ?

Le livre blanc du Forum français pour la sécurité urbaine indique notamment que les bonnes relations entre citoyens et policiers sont une condition déterminante pour permettre à la population de se sentir en sécurité et pour permettre à la police de travailler efficacement. Il ajoute (j'ouvre les guillemets) *« que, malheureusement, ces relations se sont fortement dégradées ces dernières années »*. Ce livre blanc précise : *« Par la mise en place et l'animation d'instances de concertation représentatives de l'ensemble des citoyens, et notamment des groupes les plus éloignés des institutions, les élus locaux (que nous sommes) peuvent contribuer à apaiser les tensions et faciliter le dialogue entre les forces de sécurité de l'État et la population »*. C'est pourquoi je renouvelle ma question. Qu'est-ce qui vous conduit, Monsieur le Maire, à cet achat de nouvelles armes, alors que la police municipale de Rosny-sous-Bois est, je l'ai dit, dotée d'armes à feu depuis plusieurs décennies ? Je crois même, d'ailleurs, que c'était une des premières polices municipales à détenir des armes à feu, il y a de cela plusieurs décennies, du temps de Monsieur PERNÈS. Quelle est votre doctrine sur la sécurité ?

J'ajoute que si votre intention est juste d'ajouter, à la panoplie déjà importante des membres de la police municipale, un autre outil, juste pour le plaisir de dépenser l'argent des contribuables, je pense que les élus du groupe Rosny écologique et solidaire ne voient pas l'intérêt de cette nouvelle dépense. Mais, s'il vous plaît, pouvez-vous nous préciser pourquoi ces nouvelles armes en plus de celles qui existent déjà et qui sont à la disposition de nos policiers municipaux ? Qu'est-ce que vous en attendez ? Merci.

Monsieur le Maire

Sachez que ce n'est pas un joujou, si vous avez l'intention de le laisser penser, loin de là. Je vais laisser Monsieur RICCARDI prendre la parole, et je la reprendrai après. Sachez qu'en effet la police municipale effectue un travail énorme. Vous dites qu'elle ne fait pas de médiation. Là, je vais tout à fait à l'encontre de vos dires parce que la police municipale, bien sûr, même si elle intervient, a aussi un grand sens de la médiation avant d'avoir sa responsabilité de répression.

Il faut savoir aussi – et certains politiques, en plus, en jouent largement – qu'elle se fait caillasser, que ses locaux se font caillasser, que lorsqu'elle passe dans certains quartiers, hélas, la police municipale est traitée de tous les noms. Elle reçoit des projectiles. Donc il est aussi indispensable, pour la sécurité de l'ensemble de nos Rosnéens, l'ensemble de nos quartiers, que la police municipale se donne tous les moyens, bien sûr, de se protéger, mais aussi de protéger les Rosnéens et les Rosnéennes.

Victorio, si vous voulez prendre la parole. Je la reprendrai après.

Victorio RICCARDI

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Alors, pour répondre à Monsieur BÉAL sur la médiation, il faut savoir qu'à la police municipale la médiation est un travail de tous les jours. Ils font cela au quotidien. Ce n'est pas quelque chose qui est en dehors de leur façon de travailler. Pour les pistolets, pourquoi trois pistolets ? Parce que nous n'allons pas doter – vu qu'apparemment c'est de l'argent et que Monsieur BÉAL ne veut pas que nous dépensions de l'argent –, je vais lui expliquer pourquoi nous n'en avons pris que trois. Trois, c'est parce que nous avons des équipes. Nous mettrions un pistolet par équipe. Nous n'allons pas doter tous les agents municipaux de pistolet à impulsion électrique. Ces pistolets sont donc échangés par les équipes de jour, de nuit, et ainsi de suite.

Voilà, ce n'est pas un pistolet par agent. Nous n'allons pas décider par la suite d'en racheter trois autres, et ensuite trois autres encore. C'est trois pistolets pour la totalité de la police municipale, qui tourne par équipe de trois, et qui auront trois pistolets dans la journée par équipe.

Ensuite, vous m'avez parlé de pourquoi un pistolet à impulsion électrique. Alors, pourquoi un pistolet à impulsion électrique ? Parce que quand vous avez en face de vous des individus qui sont virulents, il faut savoir que nous sommes dotés, bien sûr, de pistolet légal, mais cela nous permet de pouvoir éviter de faire des erreurs de stress (comme vous dites), et donc de pouvoir éventuellement mettre ceux-là en avant et éviter d'aller au conflit en faisant un peu reculer les individus qui seraient un peu virulents. Cela permet aussi de pouvoir protéger les agents qui sont souvent – comme disait Monsieur le Maire – caillassés. Il y a des tirs de projectiles qui sont des fois assez graves, et cela peut blesser.

Vous nous parlez beaucoup, Monsieur BÉAL, de gens qui sont blessés par la police, qu'elle soit nationale ou municipale, mais vous oubliez tous les policiers qui ont été tués, qui ont été blessés, qui ont laissé des orphelins. Tout cela, vous l'oubliez. C'est un peu facile, chaque fois, de mettre en avant les problématiques...

Éric BÉAL

Ne vous emballez pas. Ne vous emballez pas. Je n'ai pas parlé de tout cela.

Victorio RICCARDI

Je ne m'emballe pas, Monsieur, je vous réponds.

Éric BÉAL

Non, mais vous me prenez par des sujets que je n'ai pas abordés là.

Victorio RICCARDI

Vous me laissez parler, s'il vous plaît. Je vous ai laissé parler. Je ne vous ai pas manqué de respect en vous coupant la parole. J'aimerais bien que vous fassiez la même chose. Vous avez tendance, à chaque fois, à devenir irrespectueux. C'est un peu fatigant. Je vais finir, et puis vous pourrez parler après.

J'aimerais que vous compreniez que nous ne faisons pas cela contre la population. Nous ne faisons pas cela pour dépenser de l'argent. Nous faisons cela pour protéger la population et, surtout, pour aussi protéger nos agents municipaux qui sont, malheureusement, fortement agressés. Nous avons eu, il n'y a pas très longtemps, une agression sur les bureaux municipaux. Ils ont été caillassés, tirs de mortier. Ils ont lancé des cocktails Molotov dans la police municipale au niveau des voitures. Donc, voilà, nous essayons de nous défendre comme nous pouvons, et surtout en essayant de minimiser les problèmes.

Nous pourrions faire comme certains policiers qui sortent leur arme létale et qui mettent en joue, mais je pense que ce n'est pas ce que vous voulez non plus. Donc, voilà, nous avons estimé que cette arme intermédiaire nous permet de pouvoir un petit peu calmer les personnes qui pourraient éventuellement passer à l'acte, sachant que, en général, les policiers ne sortent pas leur arme létale. Voilà, merci.

Monsieur le Maire

Merci pour cette réponse, et je confirme aussi – attendez, je réponds – que la formation à la médiation est une obligation, d'ailleurs, pour la police municipale. Donc je crois que nous pouvons constater, lorsque nous recevons des riverains de quartiers où il y a des difficultés avec des bandes, avec des jeunes qui mettent la panique, c'est vrai que la police municipale, notre police municipale fait beaucoup de médiation pour essayer d'apaiser les choses avant de faire de la répression. La police nationale prend le relais pour la répression, mais notre police nationale, en effet, fait de la médiation, ce que certains oublient.

En effet, comme l'a dit Monsieur RICCARDI, elle a été, il y a quelques semaines, touchée au niveau de son bâtiment, au niveau de ses voitures, au niveau de sa logistique, donc il est aussi important que la police municipale, notre police municipale soit protégée.

Je crois qu'il y avait Madame THIBAUT, et après Monsieur CIANI. Je ne sais pas si vous voulez reprendre la parole. Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, merci. Je crois que, sur ce débat-là de la sécurité et de la tranquillité publique, nous pouvons avoir un débat serein malgré nos différences d'appréciation. Je crois que mon collègue, Éric BÉAL, il a tout sauf caricaturé ce sujet. Je trouve que c'est plutôt vous qui l'avez caricaturé, et je trouve cela bien dommage.

Nous vous avons posé des questions pour comprendre le bien-fondé de votre position et pour savoir comment est-ce que cette décision s'incorporait dans une stratégie globale de tranquillité publique, de sécurité, mais aussi de prévention. Question à laquelle vous n'avez absolument pas répondu.

Par ailleurs, ce n'est pas une délibération anodine quand on demande à un Conseil municipal d'armer davantage la police municipale. C'est de notre responsabilité de vous poser ces questions, Monsieur le Maire.

La première chose, c'est qu'à aucun moment, dans votre délibération, il y a des éléments de diagnostic et de chiffres qui vous permettent de prendre cette décision-là. Mon collègue a notamment parlé du livre blanc du Forum français de la sécurité urbaine. D'ailleurs, je regrette que la Ville de Rosny-sous-Bois ne soit pas adhérente. J'ai eu la chance, moi, d'intégrer le comité exécutif. Il y a des collectivités de toutes les tendances politiques et il y a des éléments très importants qui sont dedans et qui, notamment, expliquent que oui, l'armement, ce n'est pas tout le temps la solution *sine qua non* pour parler des questions de sécurité. Et aussi, ce qu'ils mettent en avant, c'est que les questions de sécurité et de tranquillité publique, il y a trois éléments importants : la question de la sécurité, la question de la prévention, et la question de la cohésion sociale.

Donc, pour nous, cette délibération-là, elle doit pouvoir s'incorporer dans un schéma global. C'est cette question-là que nous vous posons, Monsieur le Maire. Quelles sont aujourd'hui vos orientations en matière de sécurité, de prévention et de cohésion sociale ? Manifestement, aujourd'hui et ce soir, vous n'apportez aucune réponse comme c'est souvent le cas. Donc aujourd'hui nous n'avons pas les éléments pour statuer, voilà. Si, demain, nous étions, nous, dans une majorité, nous proposerions un schéma global qui permet aussi d'améliorer les relations entre la police municipale et les habitants pour aussi prévenir de ces faits de délinquance et d'incivilité. Pour nous, c'est tout aussi important, et nous le disons calmement, sereinement, sans s'énerver, mais nous aimerions bien pouvoir avoir un débat. Là, en fait, nous n'avons pas de débat. On nous caricature, et c'est franchement dommage.

Monsieur le Maire

Je pense que je ne caricature pas. Ce n'est pas dans mes traditions de caricaturer la police municipale, bien au contraire, parce que je respecte trop ce qu'elle peut faire. Je respecte trop son engagement et je respecte trop son attachement même aux Rosnéens, même à ceux et celles qui provoquent des événements sur les quartiers ; même à ceux et celles qui les agressent. Notre but, en effet, c'est de défendre notre police municipale. En défendant notre police municipale, nous défendons aussi les Rosnéens et nous les mettons en sécurité.

Vous savez très bien que, à travers cela et à travers l'aide que la police nationale apporte à notre PM, nous souhaitons que l'ensemble des Rosnéens puisse vivre dans un cadre apaisé et dans la médiation, puisque vous avez nié tout à l'heure que la police municipale faisait de la médiation. Donc je vous reconfirme que notre police municipale fait de la médiation, même si elle fait de la répression, ce qui est son rôle, ce qui est son devoir, mais elle accomplit toute sa tâche auprès des habitants et dans les quartiers.

Madame KELOUA.

Fatiha KELOUA

Oui, bien sûr, j'abonde les propos de ma collègue Magalie THIBAULT. J'aimerais juste ajouter deux mots. Le premier, c'est que vous êtes en train d'opposer notre position à la vôtre alors que, je pense, nous avons besoin de notre police municipale. Elle est absolument indispensable et elle fait déjà un travail extraordinaire avec le peu d'agents que nous avons à Rosny et les missions trop diverses qui leur sont proposées. Donc ce n'est pas s'opposer à la police municipale que de s'inquiéter de l'utilisation d'armes. Voilà, c'est ma première intervention.

Ma deuxième intervention, c'est juste de rappeler – parce que là, votre délibération, elle était un peu expéditive... C'est très bien, vous nous avez donné le tarif, le prix d'un pistolet (2 800 euros, très bien), mais moi j'aimerais quand même souligner ce que c'est qu'un taser.

Vous appelez cela pistolet électrique, aux États-Unis on appelle cela un taser. C'est utilisé depuis les années 2010. C'est un pistolet à impulsion électrique qui est une arme de quatrième catégorie non létale, d'accord.

En France, nous l'utilisons de trois façons. Il y a trois possibilités de l'utiliser. Soit le simple point rouge projeté sur un corps, soit l'arc (le plus connu), c'est envoyer un choc électrique qui dure cinq secondes et, enfin, il y a un troisième mode sur ce pistolet électrique qui est dit coercitif, qui consiste à la projection (je suis en train de lire) de deux dards (des dards, cela s'écrit comme le dard d'une guêpe) qui viennent se planter dans le corps, délivrant au passage une décharge de 50 000 volts. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire

Je pense que nous ne nous opposons pas. Nous sommes complémentaires. Je n'ai jamais dit que nous étions en opposition. Je ne crois pas, même si nous pouvons avoir une vue un petit peu différente. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition et je sais aussi le soutien que vous pouvez apporter à notre police municipale. Voilà, mais c'est vrai que vous, comme nous, sommes très attentifs à la sécurité de l'ensemble de nos Rosnéens.

Madame ZERROUR, qui n'a pas encore pris la parole.

Salima ZERROUR

Oui, bonsoir. Donc, concernant les arguments qui ont été amenés concernant le choix d'achat de pistolets électriques, de repousser éventuellement une bande de jeunes qui viendraient agresser notre police, il y a une arme qui s'appelle les gazeuses qu'ils utilisent, en règle générale, justement pour se défendre et justement faire reculer les éventuels agresseurs et qui sont moins dangereuses parce que le pistolet électrique, s'il n'a pas vocation d'être légal, il peut l'être. Il peut l'être parce qu'il délivre des décharges électriques, et quand un policier en fait usage il ne sait pas si la personne en face – et ça peut être un jeune, ça peut être quelqu'un de 16 ans, 20 ans, 30 ans –, qui est porteur d'une pathologie cardiaque. Il ne le sait pas et il va le tuer, malgré lui.

Et quand je vous dis cela, je pense à notre police, qui ne voulait pas tuer ce jeune, et le jeune qui va partir parce qu'il a fait une bêtise. Cela aussi, il faut y penser. Donc opposés. Depuis tout à l'heure j'entends, en gros, « oui, RES, vous êtes contre la police ». C'est totalement faux...

Monsieur le Maire

Je ne l'ai pas dit, Madame ZERROUR. Non, non, nous ne l'avons pas dit.

Salima ZERROUR

Je suis désolée, mais en filigrane, cela voulait dire ça.

Monsieur le Maire

Non, non, non, en filigrane, nous ne l'avons pas dit.

Salima ZERROUR

Mais moi je vous dis, si vraiment vous voulez les protéger, leur donner ce type d'arme. Vous les mettez encore plus en danger.

Monsieur le Maire

Monsieur CAREL.

Pierre-Olivier CAREL

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs,

Je crois qu'à vouloir trop rentrer dans le détail, on oublie l'essentiel. Vous parlez de doctrine. La doctrine est très simple. Nous sommes dans un environnement où, de plus en plus, la police municipale est appelée en intervention sur le terrain, tous les jours. Nous le voyons en nécessité de renforcement en termes d'horaires, mais aussi en termes de compétences. Ces dernières semaines, ces derniers mois ont été émaillés par des interventions au niveau de la police nationale où des armes létales ont été utilisées, notamment pour des refus d'obtempérer ou pour des délits de fuite.

Aujourd'hui, la préoccupation de la municipalité de Rosny-sous-Bois, c'est de faire en sorte d'avoir une réponse qui soit la plus proportionnée possible. Or, entre le gaz lacrymogène qui a été évoqué et l'arme létale portée à la ceinture, il y a d'autres outils qui peuvent être mis en œuvre. Ce que recherche notre équipe municipale, c'est bien de trouver la meilleure réponse possible pour qu'il y ait le moins de problèmes, à la fois pour les policiers municipaux qui partent en intervention, souvent avec des missions de plus en plus difficiles. Tout à l'heure, on a parlé des tirs de mortier. Ils ne s'adressent pas uniquement aux bâtiments du centre administratif ou de la police municipale au Bois Perrier. Des véhicules de police sont régulièrement chargés à coups de mortier. Et pour pouvoir arriver à maîtriser un certain nombre de situations, beaucoup de polices municipales, aujourd'hui, sont obligées de s'équiper de ces outils de manière à apporter, si possible, la réponse la moins létale – et, en l'occurrence, c'est vrai qu'il peut y avoir des accidents, mais de la même manière qu'il peut y en avoir avec tous les types d'armes, que ce soit un bâton de défense ou que ce soit une bombe lacrymogène – pour pouvoir apporter la meilleure sécurité localement.

Et je voudrais rajouter un petit point. Il ne faut pas oublier que les polices municipales aujourd'hui sont presque mieux et plus formées que les policiers nationaux qui sortent des écoles de police en termes d'intervention. Et ils ont une formation qui ne va pas simplement au maniement des armes. Elle va aussi à cette police de proximité qui est essentielle pour notre quotidien. Donc, de ce point de vue-là, moi je leur réaffirme ma totale confiance dans leur capacité à intervenir sur le terrain et à être en situation de pouvoir utiliser les outils à leur disposition, les armes à leur disposition pour pouvoir répondre de manière proportionnée.

Monsieur le Maire

C'est souvent la police municipale, d'ailleurs, qui est la première interpellée, la première appelée, qui intervient la première sur le terrain. Donc, là aussi, il peut y avoir une dangerosité, donc il est normal aussi qu'elle se protège, la police nationale intervenant parfois après. Quand la police municipale est en première ligne, il faut justement qu'elle ait les moyens de pouvoir faire – comme je l'ai dit tout à l'heure – cette médiation, mais aussi cette défense pour elle-même, cette autodéfense, mais aussi la défense de nos Rosnéens.

Monsieur BÉAL

Éric BÉAL

Oui, j'aimerais juste faire quelques remarques. Monsieur RICCARDI, vous parlez de caricature me concernant, mais vous parlez de policiers blessés, vous parlez d'orphelins... Enfin, vous vous rendez compte de ce que vous dites ? On ne peut pas parler sereinement et mettre en question cet achat. C'est vous qui allez dans la caricature. Qu'est-ce que c'est que cette façon de se comporter à chaque fois que l'on parle de sécurité ? Caricaturalement, la droite balance –

effectivement ce sont des faits –, mais la droite balance les policiers qui ont effectivement été tués dans le cadre de leurs services et leurs familles qui sont touchées. Et vous nous caricaturez en nous expliquant que la gauche ne veut pas faire le travail ? Non, mais ce n'est pas serein.

Monsieur le Maire

Enfin, les propos de monsieur MÉLENCHON...

Éric BÉAL

Attendez, je termine.

Monsieur le Maire

Excusez-moi, je vous coupe la parole parce que, là, cela commence à...

Éric BÉAL

Non, non, vous ne me coupez pas la parole. On vient de me reprocher de couper la parole.

Monsieur le Maire

Les propos de Monsieur MÉLENCHON sont quand même clairs.

Éric BÉAL

Mais qu'est-ce que vous me parlez de Monsieur MÉLENCHON ? Je ne connais pas Monsieur MÉLENCHON !

Monsieur le Maire

Mais je vous parle de Monsieur MÉLENCHON. Vous ne connaissez pas Monsieur MÉLENCHON ? Encore dernièrement, c'est la faute de la police...

Éric BÉAL

Je suis écologiste.

Monsieur le Maire

C'est toujours la faute de la police.

Éric BÉAL

Donc, s'il vous plaît, ne me coupez pas la parole.

Monsieur le Maire

Si, je vous coupe la parole.

Éric BÉAL

On vient de me reprocher de couper la parole.

Monsieur le Maire

Je vous coupe la parole parce que là, écoutez, vos leçons de morale, c'est vrai qu'il y a un moment où ça fatigue tout le monde.

Éric BÉAL

Mais ce n'est pas une leçon de morale, et je m'adressais à Monsieur, et pas à vous, Monsieur FAUCONNET.

Monsieur le Maire

Donc je vous remets politiquement en place, Monsieur.

Éric BÉAL

Très bien, vous voyez, vous êtes en plein dans la caricature.

Monsieur le Maire

Bien sûr, je suis dans la caricature, comme vous l'êtes vous-même.

Éric BÉAL

Je voulais en même temps vous faire remarquer que vous nous expliquez en deux phrases : « *Mais si, mais si, mais si... la police municipale est capable de médiation. D'ailleurs, elle est bien formée* ». Et ensuite, pendant cinq minutes, vous nous expliquez...

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Éric BÉAL

... l'intérêt d'avoir de nouvelles armes.

Monsieur le Maire

Oui, oui, oui.

Éric BÉAL

Écoutez, si vous nous dites que la police municipale se fait caillasser, si ses véhicules se font régulièrement caillasser, il y a quand même un petit problème au niveau de la médiation. Cela ne fonctionne pas.

Monsieur le Maire

Bien sûr, bien sûr.

Éric BÉAL

Attendez, c'est assez logique, non ?

Monsieur le Maire

Enfin, je reprends les propos de MÉLENCHON : « *La police est nulle. La police ne sert à rien* ».

Éric BÉAL

Ça y est, voilà...

Monsieur le Maire

Je fais de la politique.

Éric BÉAL

Et c'est nous qui sommes dans la caricature ?

Monsieur le Maire

C'est vous qui êtes dans la caricature.

Éric BÉAL

Évidemment !

Monsieur le Maire

Donc je vais passer au vote, parce que cela commence...

Éric BÉAL

Et d'ailleurs nous n'avons pas caricaturé, nous, la police municipale. C'est...

Monsieur le Maire

Je l'espère bien.

Éric BÉAL

Non, non, mais...

Monsieur le Maire

Et moi non plus.

Éric BÉAL

Nous vous avons reproché de nous caricaturer.

Monsieur le Maire

Pas du tout.

Éric BÉAL

Ce n'est pas du tout la même chose. Mais, attendez, c'est décevant.

Monsieur le Maire

Très bien.

Éric BÉAL

C'est extrêmement décevant...

Monsieur le Maire

Très bien, Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

... le niveau...

Monsieur le Maire

Le niveau, je le sais, nous sommes des nuls...

Éric BÉAL

... d'échanges que nous pouvons avoir à partir du moment...

Monsieur le Maire

Je sais.

Éric BÉAL

... où vous avez décidé qu'il fallait acheter des armes absolument. C'est...

Monsieur le Maire

Très bien, je passe au vote.

Éric BÉAL

Heureusement que Monsieur Pierre-Olivier CAREL a un peu haussé le débat.

Monsieur le Maire

Ah, ben bien sûr. Merci Monsieur CAREL.

Madame THIBAULT, et après je passe au vote.

Magalie THIBAULT

Juste, Monsieur le Maire, un peu de sérénité.

Monsieur le Maire

Oui, bien sûr.

Magalie THIBAULT

Nous ne sommes pas en train de faire le débat de l'élection présidentielle. Arrêtez de...

Monsieur le Maire

Ah, je ne sais pas le faire.

Magalie THIBAULT

Non, non, mais attendez...

Monsieur le Maire

Il y a quelques propos...

Magalie THIBAULT

Non, non, vous n'êtes pas serein.

Monsieur le Maire

Il y a quelques propos encore récents qui résonnent dans nos oreilles.

Magalie THIBAULT

Non, mais écoutez, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire

Ben si.

Magalie THIBAULT

Vous n'êtes pas serein dans ce débat-là.

Monsieur le Maire

Ah, je ne sais pas.

Magalie THIBAULT

Voilà, nous, nous posons une discussion. Nous vous posons des questions. Vous êtes incapable de nous répondre sur la stratégie globale.

Monsieur le Maire

Bien sûr, nous ne sommes jamais capables.

Magalie THIBAULT

Non, vous répondez sur le sujet de la sécurité.

Monsieur le Maire

Eh bien, oui. Oui.

Magalie THIBAULT

Nous, les questions que nous vous posons en complément, c'est : qu'est-ce qu'on fait ? Comment la municipalité évite aussi d'en arriver à ces situations dramatiques et à faire que les policiers municipaux et nationaux rencontrent le moins de difficulté possible ? Qu'est-ce qu'on fait dans le domaine de la prévention et de la cohésion sociale ? Voilà, nous vous l'avons répété. Ce sont trois piliers. Et vous, vous vous énervez. Vous nous parlez de Jean-Luc MÉLENCHON. Mais honnêtement, ce n'est pas...

Monsieur le Maire

Non, je pense que Monsieur BÉAL s'énerve aussi, donc...

Magalie THIBAULT

... acceptable. Ce n'est pas acceptable.

Monsieur le Maire

Oui.

Magalie THIBAUT

Ce n'est pas respectueux du débat démocratique que nous avons aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Je le sais, ce n'est pas démocratique. Nous connaissons votre discours. Voilà, je pense que la médiation – je reviens encore sur la médiation –, je pense que nous avons, au sein de la politique de la Ville, suffisamment de structures qui font que nous pouvons faire ces médiations avec l'aide de la police municipale auprès des jeunes, que ce soient les jeunes mineurs, les jeunes adultes et les jeunes des quartiers. Donc il y a un gros travail, vous le savez, qui est fait par la politique de la Ville, par la politique des quartiers auquel participe activement la police municipale.

Après, quand elle est sur le terrain, c'est vrai qu'elle est confrontée à des situations. Voilà, et elle doit faire face à des situations parfois critiques et difficiles. C'est pour cela que nous les défendons.

Donc je ne fais pas de caricature. Personne ne fait de caricature, alors arrêtons ce débat stérile.

Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? 7. La police municipale sera ravie. Y a-t-il des abstentions ? Madame VAVASSORI.

Patricia VAVASSORI

Ce point est approuvé à 33 votes pour et 7 votes contre.

Monsieur le Maire

Merci Patricia.

33 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

40

33

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA

CONTRE

7

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

4. AJUSTEMENTS DES TARIFS MUNICIPAUX 2022-2023

Monsieur le Maire

Je passe la parole à Madame REGNAULD pour l'ajustement des tarifs municipaux.

Nathalie REGNAULD

Bonsoir tout le monde.

Par délibération n 10 du 27 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé les tarifs municipaux 2022-2023 en faisant en particulier le choix de maintenir inchangé, pour la piscine, le prix des entrées individuelles pour les Rosnéens.

Des ajustements sont toutefois nécessaires pour les abonnements à entrées illimitées avec activités sportives accessoires du centre aquatique Camille Muffat. Ces tarifs, pour les pass Aqua matin, Aqua forme, pass Liberté et pass Liberté gold vont être revalorisés. Le pass Aqua matin passera à 39,90 euros par mois, le pass Aqua forme à 40,90 euros par mois, le pass Liberté à 49,90 euros par mois et le pass Liberté gold à 65,90 euros par mois.

Le pass Aquatique, qui donne accès aux bassins de façon illimitée, restera au même prix, de même que les frais initiaux d'adhésion.

Ces nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1^{er} octobre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Madame REGNAULD. Y a-t-il des questions ? Madame THIBAULT.

Magalie THIBAULT

Oui, merci. Écoutez, déjà, à travers cette délibération, nous souhaitons réaffirmer notre détermination à ne pas voir les tarifs municipaux – notamment les tarifs liés à l'enfance – augmenter alors que l'inflation s'accélère et que les coûts augmentent, et que la vie devient de plus en plus dure pour de bon nombre de Rosnéens et de Rosnéennes.

Dans cette délibération, et vous l'avez rappelé, Madame REGNAULD, vous nous proposez une augmentation des tarifs de certains pass du centre nautique Camille Muffat, qui va de trois à quatre euros en fonction des pass. Il nous semblait important, ce soir, puisque nous avons été témoins, comme bon nombre de Rosnéens et de Rosnéennes – et je sais que vous nous avez apporté certaines réponses quand on s'est croisées au forum des associations –, mais que vous puissiez bien nous faire un petit point, justement, sur l'état, notamment des finances du délégataire puisque nous avons vu, et notamment en Seine-Saint-Denis, que ce même délégataire avait fermé soudainement certaines piscines dans le département. Voilà, cela me paraît intéressant, notamment pour les Rosnéens et les Rosnéennes, de savoir quelles ont été les discussions avec ce délégataire-là. Quelles sont aujourd'hui les perspectives, puisqu'il y a quand même une petite inquiétude à la fin de la délibération, vous employez le conditionnel, notamment concernant le pass qui permet l'accès au bassin de façon illimitée où vous indiquez que cet accès-là resterait au même prix.

Nathalie REGNAULD

Alors, c'est une erreur. C'est « *restera* ».

Magalie THIBAULT

Ah, parfait alors.

Nathalie REGNAULD

Excusez-moi.

Monsieur le Maire

Enfin, là, ces prix ne touchent pas les enfants, les jeunes. Voilà, c'est surtout les prix qui concernent les adultes et les seniors.

Nathalie REGNAULD

Sinon, je peux donner des précisions, justement, sur notre piscine. Nous, nous avons la chance que, pour le moment, elle ne ferme pas, pour plusieurs raisons.

La première c'est parce que nous sommes raccordés à la géothermie, donc, du coup nous sommes moins impactés par l'évolution du coût du gaz que les autres équipements nautiques du groupe Vert Marine. C'est pour cela que nous ne sommes pas menacés par la fermeture. Deuxièmement, concernant l'électricité, le centre bénéficie des mêmes tarifs que ceux de la Ville. En effet, le centre est raccordé à un transformateur qui alimente notamment les autres équipements municipaux du mail Timbaud et dont l'abonnement est souscrit par la Ville. Du coup, en utilisant les tarifs de la Ville, les tarifs sont donc beaucoup plus intéressants que les tarifs que les autres piscines, directement avec Vert Marine, ont. C'est pour cela que nous, pour le moment en tout cas, il n'y a pas de fermeture parce qu'ils sont beaucoup moins impactés par toutes les évolutions qui se font aujourd'hui.

Monsieur le Maire

C'est vrai que l'effet géothermie a un effet positif, même si on a pu se poser des questions sur les effets positifs de cette géothermie dans le temps. Là, il faut reconnaître que, par rapport à cette situation, le fait de la géothermie permet en effet de relativiser l'augmentation de la dépense.

Nathalie REGNAULD

Et aussi, du coup, parce que c'est vrai que l'on ne sait pas trop précisément où on va, nous allons lancer un audit pour bien analyser. Déjà, le contrat est en place depuis 2015, donc déjà, ce serait bien de faire un point par rapport au contenu du contrat qui avait été fait initialement et, maintenant qu'il a vécu, voir si on peut faire des avenants au contrat ou pas. Nous allons faire un audit par rapport à l'ensemble de toutes les évolutions pour, éventuellement, faire des avenants si besoin.

Monsieur le Maire

Je rappelle que la Commission des services publics locaux doit se réunir en novembre pour présenter le bilan, justement. Madame JACAMENT.

Sylvie JACAMENT

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Juste une remarque, deux points positifs parce que ce n'est pas Vert Marine, c'est Opalia qu'on est. C'est pour cela, ce ne sont pas les mêmes organismes et, d'autre part, heureusement que nous avons mis la géothermie en place. Parce que je vous rappelle que Vert Marine, ce sont des villes comme, par exemple, Clichy-sous-Bois qui ont été obligées de rajouter 150 000 euros pour pouvoir maintenir la piscine ouverte, sinon elle serait fermée. Nous, Opalia, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire

Oui, enfin, je rappelle quand même qu'Opalia est une filiale de Vert Marine. Enfin, bon, nous avons quand même cette chance, en effet, comme vous l'avez dit.

Sylvie JACAMENT

Oui, mais c'est quand même encore...

Monsieur le Maire

Absolument, tout à fait.

Sylvie JACAMENT

Ce n'est pas le même.

Monsieur le Maire

Madame ZERROUR

Salima ZERROUR

Oui, excusez-moi. Est-ce que vous pouvez m'apporter un peu plus de détails, s'il vous plaît. Vous avez parlé d'audit, mais je ne comprends pas pourquoi vous voulez faire un audit parce que le problème est clairement identifié. Les leviers sur lesquels nous devrions essayer de jongler pour pouvoir réduire les coûts sont identifiés aussi. Je ne comprends pas l'objet de cet audit.

Monsieur le Maire

Non, je pense que ce n'est pas un audit. Pardon, excusez-moi, je prends la parole. C'est en effet la Commission des services publics locaux qui permettra de faire l'état des lieux et de présenter le bilan de cette DSP.

Nathalie REGNAULD

Oui, c'est un audit, pas que pour le problème de l'énergie. C'est un audit général par rapport au fait que les termes du contrat ont été faits en 2015. Depuis, cela fonctionnait depuis 7 ans. Et un audit vérifie si les termes du contrat sont toujours cohérents avec ce qui se passe au niveau de l'utilisation de la piscine. Donc il y a ce côté-là pour l'audit, et le côté aussi d'évolution énergétique qu'il y a. C'est un audit général, pas que pour le problème énergétique que nous connaissons.

Monsieur le Maire

Madame JACAMENT, une question.

Sylvie JACAMENT

Il y a quand même tous les ans un état des lieux des différentes DSP qui sont mises en œuvre sur les différents domaines. Donc on peut le suivre tous les ans, les états de tous les états. Nous ne sommes pas obligés de faire un audit. Là, l'audit, je ne comprends pas.

Monsieur le Maire

Non, non, c'est la Commission des services publics locaux.

Sylvie JACAMENT

Oui, la Commission a lieu tous les ans, donc tous les ans nous avons un état de ce qui se passe.

Monsieur le Maire

C'est une forme d'audit, en fait. Voilà, c'est cela.

Sylvie JACAMENT

Que ce soit la piscine ou que ce soit les autres délégations de service public qui sont mises en œuvre.

Monsieur le Maire

C'est cela, bien sûr.

Sylvie JACAMENT

Donc il n'y a pas besoin. C'est un rapport qui a lieu tous les ans.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas un audit supplémentaire, voilà. C'est un bilan. D'autres questions ? Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 7.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire, ce point est approuvé par 33 votes pour et 7 abstentions.

33 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
33**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
7**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 10 000 EUROS À L'ASSOCIATION UNION COMPAGNIE D'ARC DANS LE CADRE DE LA CÉLÉBRATION DE SON BICENTENAIRE

Monsieur le Maire

Quelques subventions. Je laisse la parole, de nouveau, à Nathalie REGNAULD pour l'association Union Compagnie d'Arc, qui est la plus ancienne association de Rosny, qui doit célébrer son bicentenaire. Nathalie, à vous.

Nathalie REGNAULD

Voilà, donc en effet l'association Union Compagnie d'Arc de Rosny-sous-Bois, qui a pour but de promouvoir l'initiation et la pratique du tir à l'arc en loisirs et en compétition dans le respect de la tradition de l'archerie française, va célébrer, le 25 mars 2023, son bicentenaire et ainsi célébrera les 200 ans d'existence de la plus ancienne association de la Ville.

À cette occasion, elle souhaiterait réunir l'ensemble des acteurs participant au rayonnement du tir à l'arc (clubs et compagnies de la région parisienne), les représentants de la Fédération française du tir à l'arc (la FFTA), les représentants du Comité régional de la FFTA et représentants de la municipalité. La journée s'articulerait autour d'un grand rassemblement au sein du parc de l'Hôtel de Ville, suivi d'un défilé avec une halte pour le dépôt d'une gerbe de fleurs aux monuments aux morts et une arrivée au siège de la Compagnie d'Arc. Un salut des buttes à la Compagnie y sera officié avant un retour à la salle des fêtes pour y écouter les différents discours des officiels et ainsi finir la journée par un buffet dînatoire.

Afin de soutenir l'association dans l'organisation de son action, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire

Pour celles et ceux qui connaissent un peu notre musée de l'Histoire, il y a des photos sur les anciens défilés, autrefois – les photos sont en noir et blanc –, qui ont pu se faire dans Rosny. La compagnie d'Arc a l'intention de reprendre cette tradition ancienne.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, pardonnez-moi. J'ai été un peu lent à réagir.

Dix mille euros, c'est une somme très importante pour un événement exceptionnel, certes, mais qui va durer une journée. Vous nous dites que la compagnie a l'intention de recommencer chaque année.

Monsieur le Maire

Chaque année, je ne sais pas.

Nathalie REGNAULD

Non, non, le bicentenaire n'a lieu que cette année. C'est un événement exceptionnel.

Monsieur le Maire

C'était une tradition rosnéenne dans le passé de faire ce défilé régulièrement. Je ne sais pas si la compagnie souhaite le faire, mais là c'est pour ce bicentenaire, bien sûr.

Nathalie REGNAULD

Non, ce n'est que cette année. La prochaine fois, ce sera dans 100 ans. Nous ne serons pas là.

Éric BÉAL

Oui, d'accord, je suis déjà rassuré. Nous n'aurons pas un chèque à tirer de 10 000 euros chaque année.

Nathalie REGNAULD

Non, ce n'est que cette année.

Éric BÉAL

C'est déjà rassurant.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas très sympathique pour l'association. Enfin, c'est quand même une association qui...

Éric BÉAL

Ce n'est pas une question de sympathie, Monsieur le Maire. Attendez...

Monsieur le Maire

Non, non, mais ce n'est pas une question de sympathie. Cela reste quand même une association...

Éric BÉAL

Restons calmes.

Monsieur le Maire

... – attendez, je reste calme – qui vit bien, qui est très active, donc c'est aussi respecter ses activités et respecter son dynamisme. Voilà.

Éric BÉAL

Ah oui, non, mais attendez, moi je respecte tout. Son activité, que je ne connais pas, mais je suis sûr que c'est très bien.

Monsieur le Maire

Absolument.

Éric BÉAL

Simplement, je note que nous donnons 10 000 euros, alors certaines associations, dont la suivante, d'ailleurs, qui a une activité extrêmement respectable, il me semble – et Madame LEFELLE va nous la présenter. La prochaine ne reçoit que 200 euros. Voilà, je m'étonne simplement du montant.

Nathalie REGNAULD

Non, mais c'est une subvention exceptionnelle.

Éric BÉAL

Ah oui, ça, pour ça, elle est vraiment exceptionnelle. Cela, je suis d'accord avec vous.

Catherine VENTURA

Les montants sont aussi en fonction des demandes.

Monsieur le Maire

Si elle est exceptionnelle, c'est parce qu'il y a des activités prévues tout au long de la journée. C'est la réception d'autres associations qui viennent de l'Île-de-France. Il y a quand même tout un protocole, tout un décorum autour de cette manifestation exceptionnelle.

Catherine VENTURA

Si je puis me permettre, entre le différentiel d'une association qui demande 200 euros et une autre qui demande un autre montant, c'est que les subventions sont aussi en fonction des demandes.

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Éric BÉAL

Oui, oui, mais on me dit que l'association d'Arc fait un travail formidable, etc. Je n'en doute pas, encore une fois. Je me pose simplement la question. Vous avez les demandes, effectivement, qui sont faites, et ensuite il y a les réponses que l'on donne. Nous ne sommes pas obligés de donner le montant qui est demandé. Nous sommes bien d'accord ?

Nathalie REGNAULD

C'est parce que c'est vrai que c'est aussi une volonté de la Ville de faire un bel événement. En effet, j'espère que, du coup, l'événement sera à la hauteur de la subvention, bien sûr. Je sais que vous serez là pour l'apprécier, mais eux, par rapport au grand événement qu'ils veulent faire... Ils nous avaient même demandé plus, donc vous voyez que nous n'avons pas tout donné.

Éric BÉAL

Vous me rassurez.

Nathalie REGNAULD

C'est par rapport au grand événement qu'ils veulent faire.

Monsieur le Maire

Quelle est la subvention habituelle, Madame VENTURA, parce que je ne l'ai pas en tête ?

Catherine VENTURA

C'est 1 000 euros.

Monsieur le Maire

C'est 1 000 euros, d'accord.

Éric BÉAL

Pardonnez-moi...

Monsieur le Maire

Madame ZERROUR.

Nathalie REGNAULD

Tous les ans, nous leur donnons 1 000 euros...

Monsieur le Maire

De subvention de fonctionnement.

Éric BÉAL

D'accord, et là, 10 000 euros pour accueillir, grosso modo, si j'entends bien ce que Monsieur le Maire a précisé – et d'ailleurs, c'est marqué – 10 000 euros serviront à accueillir les représentants de la FFTA, du Comité régional, etc. Enfin, des tas de gens qui sont extérieurs...

Nathalie REGNAULD

Non, toutes les compagnies d'Arc...

Éric BÉAL

Des tas de gens qui sont extérieurs à Rosny.

Nathalie REGNAULD

Non, parce qu'il va y avoir un grand défilé. Je ne connais pas le détail de leur manifestation, mais...

Éric BÉAL

Attendez, c'est encore pire. Pardonnez-moi, je m'adresse à vous en toute sympathie, mais c'est encore pire. Vous me dites que vous donnez 10 000 euros et que vous ne savez pas exactement ce que ces 10 000 euros vont donner comme événement.

Nathalie REGNAULD

Si, les services l'ont étudié. Ce sont les services de la Direction des sports qui travaillent avec cette association pour faire l'événement. Moi, je ne suis pas organisatrice de l'événement.

Monsieur le Maire

On n'organise pas une telle manifestation avec des milliers de personnes, avec des milliers de sportifs, avec des Rosnéens...

Éric BÉAL

Oui, mais c'est nous qui décidons.

Nathalie REGNAULD

Oui.

Monsieur le Maire

... avec un montant misérabiliste. Je veux dire que je ne sais pas combien l'association a demandé au départ. Je n'ai pas le chiffre, là aussi, en tête.

Nathalie REGNAULD

Ils avaient demandé 12 000.

Monsieur le Maire

Pardon ?

Nathalie REGNAULD

12 000.

Monsieur le Maire

12 000, bon, voilà.

Éric BÉAL

Donc nous les avons bien soignés.

Monsieur le Maire

C'est quand même une manifestation mémorielle importante, la plus ancienne association de Rosny. Je pense que nous n'allons pas, justement, jouer les Cosette et les misérabilistes en ne leur accordant que 1 000 euros. Enfin, c'est aussi pour la Ville parce que cela fait partie, justement...

Éric BÉAL

Moi, cela ne me gênerait pas.

Monsieur le Maire

... de la tradition de Rosny.

Éric BÉAL

Cela ne me choquerait pas, très franchement.

Monsieur le Maire

Vous, cela ne vous choquerait pas.

Éric BÉAL

Mille euros, faites attention à ce que vous dites, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Mais, j'assume.

Éric BÉAL

Mille euros, vous savez le nombre d'associations, un, qui ne reçoivent rien et qui sont pourtant rosnéennes, et deux, à qui vous donnez moins de 1 000 euros chaque année.

Monsieur le Maire

Non, mais là c'est une manifestation...

Éric BÉAL

Méfiez-vous de ce que vous dites.

Monsieur le Maire

... exceptionnelle, Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Méfiez-vous de ce que vous dites.

Monsieur le Maire

Donc, voilà. Voilà, et je pense que c'est une tradition...

Éric BÉAL

Oui, mais qu'elle soit mémorielle et que l'association ait 200 ans, c'est une chose...

Monsieur le Maire

C'est une tradition rosnéenne.

Éric BÉAL

Mais que cela justifie de donner 10 000 euros, bon, ben écoutez...

Monsieur le Maire

Eh bien, écoutez, vous n'êtes pas d'accord...

Nathalie REGNAULD

En tout cas, c'est notre choix.

Monsieur le Maire

Vous voterez contre. Les Rosnéens jugeront, absolument. Tout à fait. Madame ZERROUR ?

Salima ZERROUR

Nous abordons, dans le sujet concernant la maison des associations, l'attribution de subventions allouées par la municipalité. Là, nous le voyons bien à travers ce débat, dans un souci de transparence que vous devez partager sans doute avec nous, Rosny écologique et solidaire propose qu'une commission mixte, tête d'attribution des subventions, soit mise en place. Cette commission serait composée de représentants d'élus de tous bords ainsi que représentants élus d'associations nommés par ses pairs. De plus, nous souhaiterions savoir quelles sont les associations qui ont demandé des subventions, que ce soit de prêt de locaux ou subvention financière, avec le montant demandé et le motif d'attribution ou non.

Là, nous venons d'apprendre qu'ils avaient demandé 12 000 euros pour obtenir 10 000 euros, mais ça, on ne le sait jamais. Cela permettrait de comprendre, par exemple, l'attribution d'un montant (que nous allons voir un peu plus loin) de 200 € à l'ADDEVA 93. Cette association accompagne des personnes et/ou familles victimes d'amiante. Ces démarches de reconnaissance et d'indemnisation, comme vous le savez, amènent à des procédures chronophages et lourdes financièrement pour les familles, et la somme de 200 € allouée nous apparaît par conséquent dérisoire au regard des enjeux. Avoir une grille de lecture un peu plus détaillée sur les subventions nous semble donc évident et nécessaire.

Catherine VENTURA

Alors, il y a un travail sur la critérisation qui est en cours. Nous avons déjà travaillé avec le conseil consultatif des associations dessus, c'est-à-dire avec les membres d'associations et, très prochainement (la date n'est pas encore définie), je vais réunir la Commission culture, sport et associations. Je veux avoir un échange avec eux sur le fonctionnement des associations et tout ce qui va autour. Voilà.

Monsieur le Maire

Merci Madame VENTURA.

Salima ZERROUR

Non, mais cela ne répond pas du tout à ma question.

Monsieur le Maire

C'est clair, pourtant, la réponse de Madame VENTURA.

Salima ZERROUR

Elle est à côté, en fait.

Monsieur le Maire

Elle est à côté, bien sûr. Nous sommes toujours à côté. Écoutez, moi je vous propose aussi d'aller voir Madame...

Salima ZERROUR

Monsieur le Maire, c'est fatigant.

Monsieur le Maire

Oui, c'est fatigant.

Salima ZERROUR

C'est fatigant d'avoir à chaque fois...

Monsieur le Maire

Oui, oui, ben oui, la même réponse.

Salima ZERROUR

... un monologue de votre part. Ce n'est même pas la même réponse, vous répondez tout le temps à côté.

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Salima ZERROUR

Pourtant, c'est simple.

Monsieur le Maire

Mais oui.

Salima ZERROUR

Je demande simplement... Vous êtes contre la transparence, c'est cela ?

Monsieur le Maire

Ah, pas du tout.

Salima ZERROUR

Vous ne voulez pas dire aux Rosnéens comment on utilise l'argent de leurs impôts ?

Monsieur le Maire

Justement...

Salima ZERROUR

Cela ne vous dérange pas. Nous sommes d'accord ?

Monsieur le Maire

Madame VENTURA vient de vous parler de la mise en place...

Salima ZERROUR

Je demande simplement une commission...

Monsieur le Maire

... de critérisation.

Nathalie REGNAULD

Mais elle existe cette commission. C'est ce qu'elle a dit.

Salima ZERROUR

Ah bon ?

Une intervenante

En plus, elle existe cette commission.

Catherine VENTURA

Non, ce n'est pas la mise en place d'une critérisation. Nous sommes en train de travailler sur la critérisation...

Monsieur le Maire

Vous travaillez dessus...

Catherine VENTURA

... et je reçois la Commission culture, sports...

Monsieur le Maire

... et avec des représentants d'associations.

Catherine VENTURA

Ah, oui.

Monsieur le Maire

Des groupes de travail, justement.

Catherine VENTURA

Oui, le groupe de travail, ce sont des membres d'associations, oui.

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Salima ZERROUR

Oui, le groupe de travail, cela fait deux ans. Sauf que là je demande...

Catherine VENTURA

Non.

Salima ZERROUR

... une commission mixte...

Monsieur le Maire

OK, très bien.

Salima ZERROUR

... de nous, élus, des représentants...

Une intervenante

Mais elle existe.

Monsieur le Maire

La commission existe.

Salima ZERROUR

Ah bon ? On est invités quand ?

Catherine VENTURA

Non, ce qui existe, c'est la Commission culture et sports... et associations.

Une intervenante

Ah, c'est entre ...*(inaudible, tout le monde parle en même temps)*

Catherine VENTURA

La Commission culture, sport et associations va se réunir très prochainement. Elle s'est déjà réunie...

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Catherine VENTURA

... et le prochain thème, justement, c'est les associations. Elle se passera à la Maison des associations, très probablement sur fin octobre. Je suis en train de chercher une date, un soir. Je voulais le faire à la Maison des associations pour, justement, expliquer quel est le schéma quand on est dans le monde associatif et que l'on souhaite une subvention ou une salle, voilà. Ce sera le moment d'échanges.

Salima ZERROUR

Mais ce n'est pas du tout ma demande. Je demande une transparence pour les Rosnéens de l'argent de leurs impôts, qui est utilisé. C'est tout. C'est simple. Alors, soit vous me dites...

Catherine VENTURA

Mais vous l'avez dans...

Salima ZERROUR

... on est contre la transparence et on utilise l'argent des Rosnéens. Ils n'ont rien à dire. Circulez, il n'y a rien à voir. Ou alors, oui, c'est légitime. Parce que moi je suis Rosnéenne. Je paie des impôts donc, comme tout le monde, je souhaiterais savoir, quand on subventionne des associations, quels sont les critères d'attribution, combien ils ont demandé, combien leur est attribué et pourquoi.

Monsieur le Maire

Il y a une commission pour cela qui existe, Madame ZERROUR.

Salima ZERROUR

Alors, après, si vous n'êtes pas pour la transparence et que vous ne voulez pas répondre...

Monsieur le Maire

Il y a la commission sport, culture...

Salima ZERROUR

... aux Rosnéens de ce que vous faites de leur argent. J'en prends acte.

Monsieur le Maire

... dont c'est la tâche, Madame. Voilà, donc il y a une commission qui existe. Qui siège dans la commission, au niveau de l'opposition, Madame VENTURA ?

Sylvie JACAMENT

Moi j'y suis, OK ?

Monsieur le Maire

Oui.

Sylvie JACAMENT

Mais alors nous n'en parlons pas du tout. On nous fait des présentations.

Monsieur le Maire

Oui.

Sylvie JACAMENT

Mais on ne nous a pas présenté comment on choisissait telle ou telle association pour donner. Pourquoi on donne...

Monsieur le Maire

C'est le but, justement...

Catherine VENTURA

La critérisation, elle est en cours.

Monsieur le Maire

Voilà.

Sylvie JACAMENT

Oui, mais comme dit Madame, cela fait trois ans que c'est en cours.

Monsieur le Maire

Non, pas trois ans.

Sylvie JACAMENT

Donc à chaque fois on nous répond...

Monsieur le Maire

Pas trois ans, Madame.

Sylvie JACAMENT

Non, mais deux ans et demi. On nous répond à chaque fois : « *c'est en cours* ».

Monsieur le Maire

Eh bien, oui.

Sylvie JACAMENT

Non, non, mais c'était la chose que vous nous avez...

Monsieur le Maire

Je peux vous dire qu'il y a une réunion lundi soir, Sylvie, à ce propos.

Sylvie JACAMENT

D'accord.

Monsieur le Maire

Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cette subvention est votée à l'unanimité. Elle est votée à l'unanimité. Écoutez, vous n'avez pas levé la main en temps voulu. C'est passé.

Éric BÉAL

Écoutez, ce n'est pas très, très grave. Cela ne va pas bousculer les choses.

Monsieur le Maire

Absolument.

Éric BÉAL

Mais je tiens quand même à préciser que...

Monsieur le Maire

J'espère que vous viendrez participer à ce bicentenaire.

Éric BÉAL

... si j'avais réagi assez rapidement ou que si vous aviez été moins rapide, je me serais abstenu.

Monsieur le Maire

Absolument, donc j'espère que vous participerez à ce bicentenaire.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 200 EUROS À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE DÉFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE DE LA SEINE-SAINT-DENIS – ADDEVA 93

Monsieur le Maire

Bien, ensuite je laisse la parole à Madame LEFELLE pour, en effet, l'association départementale de défense des victimes de l'amiante.

Virginie LEFELLE

Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire

Il faut savoir qu'il y a 472 adhérents et que cette association concerne 4 Rosnéens.

Virginie LEFELLE

Exactement. L'association départementale de défense des victimes de l'amiante de Seine-Saint-Denis (ADDEVA 93) a pour but de promouvoir l'entraide et la solidarité entre les victimes de l'amiante, regrouper les victimes de l'amiante en vue de les conseiller et défendre leurs intérêts matériels et moraux, agir pour la mise en œuvre d'une politique de prévention de santé publique et de réparation des risques liés à l'amiante.

Afin de soutenir l'association dans son fonctionnement, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention.

Effectivement, il lui est versé 200 euros puisque c'est une association qui représente 4 Rosnéens sur la Ville.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Oui, Madame ZERROUR.

Salima ZERROUR

Je ne comprends pas. Cela concerne 4 Rosnéens, d'accord. C'est un sujet que je connais très, très bien, l'amiante, malheureusement, et l'accompagnement. Quatre Rosnéens, peu importe, ce sont des Rosnéens qui sont victimes d'une pathologie due soit dans une sphère privée, ou alors au travail et, derrière, généralement, les personnes sont mortes avant la fin de la procédure. Cela demande beaucoup de temps pour les accompagner. Cela demande énormément, énormément de travail à faire pour les gens qui les accompagnent. Que cela concerne un ou cent Rosnéens, je ne comprends pas la somme de 200 euros.

200 euros, c'est la somme... Alors, encore une fois, on en revient sur les critères. C'est le temps que cela demande pour accompagner ce type de dossier. Il est énorme. 200 euros, c'est plus que dérisoire. Alors, si vos critères c'est combien de personnes sont affiliées à une association pour attribuer une somme, ça il faut que ce soit transparent et clair. Quels sont les critères ? Sur une association, vous donnez 10 000 euros pour faire un banquet. 200 euros pour accompagner des gens qui sont en train de mourir ou déjà morts, OK, ce sont vos critères. Mais nous aimerions les savoir, et les Rosnéens aimeraient les savoir.

Monsieur le Maire

Ce que je sais, en tout cas, c'est que l'association a demandé 200 euros.

Virginie LEFELLE

L'association n'a pas demandé plus, en fait.

Monsieur le Maire

Écoutez, Madame, ne mettez pas en doute...

Salima ZERROUR

On ne sait jamais.

Monsieur le Maire

... la parole.

Salima ZERROUR

On ne sait jamais. Je mets en doute. Je mets en doute parce que nous n'avons pas les infos...

Monsieur le Maire

Je vous propose d'aller à la Maison des associations.

Salima ZERROUR

... et les infos, nous les avons aux forceps.

Monsieur le Maire

Non, mais, on laisse tomber. Voilà, c'est ça.

Salima ZERROUR

Donc je mets en doute. J'aimerais savoir...

Monsieur le Maire

Eh bien vous irez voir le dossier à la Maison des associations.

Salima ZERROUR

... quelles sont les associations qui demandent les subventions ; combien elles demandent ; combien leur sont attribué, quand et pourquoi.

Virginie LEFELLE

Je crois que Madame VENTURA vous a déjà...

Monsieur le Maire

Vous irez à la Maison des associations. Je pense que les agents de la Maison des associations, Madame Hélène FRÉDÉRICQUE la première, aura grand plaisir à vous accueillir et à vous donner tous les éléments de réponse.

Virginie LEFELLE

Je crois que Madame VENTURA vous a déjà répondu à cette question.

Monsieur le Maire

En plus. Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cette subvention est votée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 6 000 € ET UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 3 000 € DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU CHALLENGE ANTOINE MARTIN 2022 À L'ASSOCIATION LE NOBLE ART DE ROSNY

Monsieur le Maire

Je redonne la parole à Madame REGNAULD pour le challenge Antoine Martin.

Nathalie REGNAULD

L'association le Noble art de Rosny a pour but de favoriser, développer et promouvoir des actions et des événements dans un champ d'intervention artistique, culturel, éducatif, social et sportif notamment à travers la boxe.

L'association se propose d'organiser une action intitulée « Gala de boxe : 12e challenge Antoine Martin », ayant pour objectifs d'assurer sa pérennité et de faire renaître l'association sur la Ville et favoriser son développement.

Ce gala, fixé en novembre, s'organiserait en trois temps : tournoi de boxe éducatif, tournoi de boxe amateur et tournoi de boxe professionnel.

Afin de soutenir l'association dans son action et dans son fonctionnement général, il est proposé de lui attribuer les subventions suivantes :

- pour le gala de boxe : 3 000 euros,
- au niveau fonctionnement (parce que l'association a déposé très tard son dossier) pour le fonctionnement, nous allons leur accorder 6 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

C'est vrai que la partie fonctionnement, normalement, elle est votée au mois de mars, mais après, tant que le dossier n'est pas déposé, on ne peut pas donner.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres précisions, Madame REGNAULD ? Madame DA COSTA.

Katia DA COSTA

Oui, c'est une explication de vote pour le groupe URAM. Compte tenu de l'ampleur de l'événement du gala organisé par Tony MARTIN et des dotations qui ont été versées à d'autres associations, et notamment la compagnie de l'Arc, nous considérons, URAM, que 3 000 euros n'est pas une somme suffisante pour organiser un gala de cette ampleur qui participe au rayonnement de la ville de Rosny-sous-Bois. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons de voter pour cette dotation.

Nathalie REGNAULD

Alors, déjà, le gala Antoine Martin, c'est un gala qui se fait tous les ans, donc ce n'est pas du tout comparable avec tous les 200 ans, un événement de la compagnie d'Arc. De plus, venant de vous, c'est étonnant parce que vous, en fait, vous ne donniez rien du tout pour ce gala.

Katia DA COSTA

Non, c'est faux. C'est faux. C'est totalement faux.

Nathalie REGNAULD

2019, 2018, rien n'a été donné et, en plus, même pour le fonctionnement, vous lui donniez beaucoup moins. Donc je suis étonnée.

Katia DA COSTA

Beaucoup moins, c'est combien, Madame REGNAULD, parce que c'est facile de nous attaquer ? Donnez-nous des chiffres.

Nathalie REGNAULD

Moi, je donne 6 000, et vous, vous donniez 3 200.

Katia DA COSTA

Claude ?

Monsieur le Maire

C'est la guerre des chiffres. Madame JACAMENT ?

Sylvie JACAMENT

En même temps, il y avait des sponsors qui étaient donnés.

Monsieur le Maire

Oui, c'est ce que j'allais dire, tout à fait.

Sylvie JACAMENT

Voilà, qui étaient cherchés et qui étaient donnés. Donc c'est quand même aussi une somme, les sponsors.

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Nathalie REGNAULD

Oui, mais rien ne l'empêche d'aller trouver des sponsors.

Monsieur le Maire

Bien sûr, tout à fait. Ce qui fait le complément, bien sûr. Madame ZERROUR ?

Salima ZERROUR

Madame REGNAULD, s'il vous plaît, combien l'association vous a demandé ?

Monsieur le Maire

Pardon ?

Nathalie REGNAULD

Je peux vous dire... Alors, attendez. Pour le gala, 12 000.

Une intervenante

Voilà, voilà, très bien.

Nathalie REGNAULD

Et pour le fonctionnement, 20 000.

Monsieur le Maire

C'est conséquent, en effet.

Yoann CIANI

Juste une question. J'aimerais bien savoir, Madame REGNAULD, s'il vous plaît, combien il y a d'adhérents au Noble art ?

Nathalie REGNAULD

Alors, au Noble art, il y a 127 adhérents, dont 67 Rosnéens.

Yoann CIANI

Merci.

Monsieur le Maire

Une autre question ? Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, moi, je voulais juste faire remarquer que, vous voyez, je ne voudrais pas donner l'impression aux Rosnéens qui nous écoutent que nous polémiquons pour le plaisir de polémiquer. Là, nous sommes sur des choses qui sont essentielles. Quels sont les choix ? Quelle est la politique menée en matière de choix pour donner de l'argent à des associations ?

Je connais peu le Noble Art, mais je le connais alors que même que je n'y connais rien en boxe et que ce n'est pas un sport qui m'intéresse particulièrement, mais j'en ai moi aussi entendu parler. Je n'habite pas le quartier, mais je sais son rayonnement dans le quartier.

Pardonnez-moi, mais peut-être ai-je là-dessus un manque d'information, mais sur l'association d'Arc, malgré son grand âge, franchement ce n'est pas une association qui m'avait frappé.

Peut-être ai-je un manque d'information là-dessus, mais très franchement, les questions sont de vraies questions. Ceci étant, je tiens tout de suite à préciser une chose, c'est que nous vous les posons, Monsieur FAUCONNET. Vous êtes le maire aujourd'hui. Ce sont des questions que j'ai déjà posées dans la mandature précédente. Vous apparteniez à l'URAM, mais je l'ai posé au maire précédemment. Je n'ai jamais eu de réponse très claire.

Donc là, il y a peut-être une difficulté à avoir des règles qui soient un peu rigides, etc. C'est possible techniquement. En tout cas, c'est des réponses que l'opposition de gauche à l'époque, celle d'aujourd'hui, a toujours posé et ce sont des réponses que nous attendons toujours. Donc voilà, nous nous contentons, puisque nous ne pouvons pas faire autre chose, de poser ces questions. Quelles sont les règles de fonctionnement ? Comment vous attribuez 10 000 euros d'un côté, 5 000 de l'autre ou 200 de l'autre ? Voilà. Je pense que, bientôt, nous aurons peut-être des réponses.

Nathalie REGNAULD

Alors, moi j'ai déjà répondu au niveau du sport, donc je vais parler pour le sport parce que je m'occupe des associations sportives. J'ai déjà répondu il y a un an, je crois, justement à cette question. Je parle des subventions ordinaires, je veux dire de fonctionnement. Je me fie au nombre d'adhérents, au nombre de Rosnéens et au type d'activité. Par exemple, un sport affilié comme le hand, comme le foot, comme la boxe, où déjà il faut payer une affiliation à une fédération ; il y a des compétitions ; il y a des déplacements. Il y a tout cela, donc on va dire que cela fait partie des sports qui ont le plus de subventions.

Dans ma catégorie d'associations, il y a par exemple les associations de randonnée ou de seniors dynamiques, de gym pour seniors ou autres. Là, il n'y a pas de notion de fédération. Il n'y a pas de notion de déplacement ou de compétition, ou quoi que ce soit. Donc je vais donner moins par adhérent. Donc, moi, c'est la critérisation que je fais.

Après, par exemple des associations qui vont me demander que 3 000 euros, si par rapport aux critères je pourrais leur donner 4 000, ils m'ont demandé 3 000, je vais leur donner 3 000. Par contre, oui, s'il y en a d'autres qui me demandent 10 000, 20 000, alors que, par rapport aux critères de l'ensemble des associations et de l'ensemble du budget que nous avons, aussi (parce qu'il y a cela aussi, sinon ce serait facile de donner systématiquement ce que les associations veulent), mais nous avons aussi un budget maximum que je peux dépenser. Et donc, au prorata, à l'intérieur, c'est la gymnastique que je fais.

Salima ZERROUR

Merci déjà, côté sport, d'avoir déjà des éléments de réponse.

Monsieur le Maire

OK, je voulais aussi préciser qu'au prochain Conseil municipal, il y aura un complément de subventions qui sera accordé pour payer, entre autres, le bureau de contrôle et il y aura aussi une mise à disposition d'agents communaux pour le montage du ring. Il y a aussi actuellement un de nos agents qui a en charge les entreprises, qui est en train de travailler auprès des entreprises de Rosny pour sponsoriser cette soirée. Donc je veux dire que la Ville, aussi, parallèlement, met en place toute une structure, une logistique, pour aider à la réalisation et surtout à la satisfaction de cette compétition.

Madame DA COSTA ?

Katia DA COSTA

Oui, merci Monsieur le Maire pour vos précisions, mais néanmoins, je reviens sur les propos de Madame REGNAULD. Quand on reprend vos critères, justement, point par point, autant en nombre d'adhérents, de cotisants, d'organisation de manifestations sportives, on en revient au fait que la subvention de 3 000 euros pour organiser un gala, où Monsieur Tony MARTIN fait déplacer du beau monde pour venir à Rosny faire de la boxe, est insuffisante. Donc nous réitérons notre position. Ce n'est pas cohérent avec les propos que vous nous avez tenus.

Monsieur le Maire

Je reprécise ce que j'ai dit précédemment. Il y aura un complément à l'occasion du prochain CM.

Pierre-Olivier CAREL

Oui, et puis peut-être indiquer également, Monsieur le Maire, que ce n'est pas parce que nous passons une délibération ce soir que la situation est figée. Au contraire, nous sommes en dialogue. J'ai rencontré Monsieur MARTIN la semaine dernière. J'en ai fait part à notre collègue adjointe en charge des sports. Nous en avons discuté avec Monsieur le Maire. Le gala aura lieu dans un peu plus de 45 jours. Nous avons encore un petit peu de temps pour pouvoir trouver des financements. Pour l'instant, c'est une première partie qui a été donnée et, l'année dernière, le bouclage a pu se faire grâce au sponsoring. Donc cet accompagnement est en cours et le dialogue continue avec le Noble art, et moi je suis assez confiant dans la perspective que le gala pourra se dérouler avec un très beau plateau.

Je crois que la volonté de Monsieur MARTIN est de faire venir un combat de championnat de France à Rosny-sous-Bois. Nous en serons tout à fait réjouis parce que c'est une juste récompense, y compris pour les adhérents du club parce qu'ils voient de beaux combats, mais aussi pour la population rosnéenne qui voit que le sport se développe bien à Rosny et que nous le soutenons tout au long de l'année.

Katia DA COSTA

Donc on espère qu'il atteindra la somme de 12 000 euros qu'il avait initialement demandée, alors.

Pierre-Olivier CAREL

Nous verrons à la fin.

Monsieur le Maire

Voilà. Madame THIBAUT, et après je passe au vote.

Magalie THIBAUT

Oui, l'intérêt d'avoir des critères qui sont liés à des orientations en matière de politiques publiques, qu'elles soient sportives, culturelle et globalement associative, cela permet aussi de dépersonnaliser le sujet. Ce n'est pas du tout personnel, Madame REGNAULD, mais quand vous dites : « *J'ai décidé 3 000 euros, 2 000 euros...* », on dirait que vous prenez votre chèque et vous décidez. Vous voyez, en fait, en plus, je pense que, y compris pour vous en tant qu'élue au sport, vous Madame, en tant qu'élue à la culture, d'avoir des orientations politiques, Monsieur le Maire, que vous avez décidées avec votre majorité nous permettrait aussi de sortir de cette impression que, finalement, c'est un élu qui décide de donner tant à quelqu'un et tant à une association. Et cela est un peu dérangent pour l'ensemble du secteur associatif, voilà. Donc des critères clairs, une orientation politique dans chacun des secteurs de la Ville permettrait d'avoir une meilleure lisibilité pour nous et pour l'ensemble des acteurs associatifs.

Monsieur le Maire

Très bien.

Catherine VENTURA

C'est pour cela qu'après avoir travaillé longuement avec le Conseil consultatif et avoir écouté les remontées du monde associatif, enfin des personnes du Conseil pour un projet de critérisation, je vois maintenant certains élus la semaine prochaine et Monsieur le Maire pour définir une critérisation qui sera la même quel que soit le secteur et qui, justement, fera que l'on n'y met pas d'affect.

Monsieur le Maire

Très bien, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 6, pardon, 5.

Patricia VAVASSORI

Ce point est approuvé par 35 voix pour et 5 abstentions.

J'aimerais faire un petit rappel, s'il vous plaît pour faciliter le travail de la personne qui retranscrit la bande, je vous demanderais de bien veiller à lever la main pour une demande de prise de parole, s'il vous plaît, merci.

35 voix pour et 5 abstentions (URAM)

SUFFRAGES EXPRIMES	40
POUR	35 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS – SECTION JUDO DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE SES TAPIS D'ENTRAÎNEMENT D'UN MONTANT DE 7 000 € – APPROBATION DE L'AVENANT N 4

Monsieur le Maire

Je laisse à nouveau la parole à Madame REGNAULD pour une subvention au SOR, section judo, pour renouvellement de tapis d'entraînement.

Nathalie REGNAULD

L'association Olympique de Rosny-sous-Bois a pour objet la pratique de l'éducation physique, l'initiation et la pratique des sports dans toutes les formes. Là, c'est pour demander une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 000 euros, pour la section judo, pour l'aider à financer le projet d'achat de tapis pour mettre dans le gymnase de Bois Perrier pour faire leur activité le mercredi et le samedi.

Monsieur le Maire

Bien. Des questions ?

Nathalie REGNAULD

Donc, voilà, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le financement de l'achat de ces tapis.

Monsieur le Maire

Des questions ? Madame ZERROUR.

Salima ZERROUR

Excusez-moi, au risque d'être redondante, je n'ai pas le choix. Combien cette association vous a demandé en termes de subvention ?

Nathalie REGNAULD

Alors, là, ce n'est pas une question. C'est le coût des tapis.

Salima ZERROUR

C'est le coût des tapis.

Nathalie REGNAULD

Voilà, cela coûte 7 000 euros, donc nous donnons les 7 000 euros.

Salima ZERROUR

OK, merci.

Nathalie REGNAULD

C'est vraiment le coût des tapis pour mettre au sol qu'il faut renouveler. Il y avait déjà des tapis, qui sont trop anciens, et il fallait les renouveler. Cela fait partie de la direction des sports de renouveler tout ce qui est matériel. Là, on passe par une subvention à travers l'association, mais cela aurait pu être en coûts d'investissement, mais c'est parce que nous sommes en fin d'année. Les coûts d'investissement, il n'y en a plus à la direction des sports. Il restait des subventions pour les associations, donc c'est un jonglage de financement.

Monsieur le Maire

Les tapis sont fatigués, donc il faut les remplacer.

Nathalie REGNAULD

Voilà.

Monsieur le Maire

Madame KELOUA.

Fatiha KELOUA

Oui, je vais me permettre quand même d'être inquiète parce que, dans un souci de transparence, je crois que les délibérations doivent être quand même un peu plus claires. Il suffisait d'ajouter un terme : renouvellement total des tapis. Total, et là nous aurions tous compris que c'était 7 000 euros et que c'est ce qu'on demandait. Je pense qu'il est un peu inutile de faire un jeu de questions-réponses, mais peut-être de travailler un peu mieux en transparence et en communication.

Et je me permets d'intervenir sur la communication, Monsieur le Maire. J'ai apporté avec moi un dossier. Je vais vous le donner immédiatement. Sur une page Facebook qui s'appelle « Rosny-sous-Bois notre ville », dont je vous avais parlé. Je vous avais dit que j'en reparlerais en Conseil municipal. Cette page est gérée par des élus municipaux de la majorité, qui sont modérateurs de cette page. Je vous ai mis dans le dossier les noms des personnes, que je ne nommerai pas aujourd'hui. Or, cette page a relayé des informations fausses à mon égard, a partagé un poste d'une page qui s'appelle « Gossip Rosny ». Gossip, en anglais, cela veut dire ragot. Si, si, Madame VENTURA. Ne faites pas non, non. Je vous donne même le dossier. Ne vous inquiétez pas, il est à la PJ ce dossier.

Catherine VENTURA

Mais il a été modéré, non ? Cela n'a pas été effacé ?

Fatiha KELOUA

Non, pas du tout. Non, certainement pas. Donc vous êtes quand même suffisamment nombreux en élus de la majorité pour modérer cette page. Or, cette page, dans le règlement, il est bien dit (jé vous le lis, j'en ai pour trente secondes) : « Règle du groupe des administrateurs, respect des convictions. Ce groupe est un groupe d'entraide sans vocation partisane. Toutes les opinions sont les bienvenues tant que le groupe ne devient pas un outil de propagande partisane et politique ». Or, c'est le cas. Donc je suis outrée. Je pensais que ce genre de procédé n'était pas de votre genre, Monsieur le Maire, ni du genre de votre majorité.

Monsieur le Maire

Vous me connaissez un peu.

Fatiha KELOUA

Je tiens à ce que...

Monsieur le Maire

Vous me remettez le dossier, parce que vous m'avez surpris lorsque vous m'en avez parlé jeudi.

Fatiha KELOUA

Oui, oui, oui. Oui, oui, je sais très bien. Donc je vous le donne. Je suis surprise. Je suis outrée, et je demanderai à ce que cette page disparaisse parce que c'est une page diffamatoire.

Monsieur le Maire

OK, je ne sais pas à qui m'adresser, mais vous me le donnerez à la fin du Conseil. Madame ZERROUR.

Fatiha KELOUA

Je préfère vous le donner tout de suite.

Monsieur le Maire

Comme vous voulez. Pascal est près de vous, comme cela il me le transmet.

Salima ZERROUR

Monsieur le Maire, c'est quand même triste, parce que la même chose m'est arrivée il y a quelques mois.

Monsieur le Maire

Vous aussi.

Salima ZERROUR

J'en ai fait part ici, en Conseil municipal, en disant « *ça passe une fois, je peux faire passer cela comme une erreur, de l'amateurisme* ». C'était de la diffamation. De toute façon, pénalement, c'est répréhensible. Et là c'est réitéré, encore, par des élus de la majorité. Donc là, est-ce que c'est un fonctionnement? Maintenant, je me pose la question. Est-ce que c'est un fonctionnement de la majorité municipale de diffamer des élus? Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas dans mes habitudes, et vous le savez bien.

Salima ZERROUR

Deux fois, donc la troisième fois, c'est quoi? C'est le tribunal?

Monsieur le Maire

Voilà, voilà, voilà, vous savez très bien que je ne passe pas mon temps sur les réseaux sociaux. Je devrais. Je devrais.

Salima ZERROUR

Vous êtes quand même responsable de vos élus.

Monsieur le Maire

Madame ZERROUR, et après nous passerons au vote concernant les tapis de judo.

Fatiha KELOUA

J'en ai pour deux secondes.

Monsieur le Maire

Allez-y.

Fatiha KELOUA

Moi, je vais préférer penser que c'est une maladresse, une erreur...

Monsieur le Maire

Certainement, je pense.

Fatiha KELOUA

Voilà, je préfère penser ceci. Mais par contre, la personne qui gère la page Gossip Rosny sera quand même priée – et cela, je vais passer un message – Oui, on ne sait pas qui c'est. Moi, je sais vaguement, mais on ne sait pas qui c'est. Cette page sera priée d'arrêter d'alimenter de fausses rumeurs à mon égard.

Monsieur le Maire

Très bien, je regarderai cela de plus près. Bien, je passe au vote, maintenant, pour les tapis de judo.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc ces tapis sont votés à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

9. CONVENTION DE PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES ROSNÉENS EN ÉLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire

Le point 9, je laisse la parole à Madame AWAD.

Stéphanie AWAD

Oui, merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Comme chaque année, la Ville de Rosny-sous-Bois participe aux frais de fonctionnement des établissements privés qui accueillent des enfants rosnéens. Vingt-deux enfants rosnéens sont accueillis au sein de l'établissement Fidélis, 68 à Henri Matisse et 32 à Blanche de Castille. Le montant des dotations par élève est de 187 euros par élève dans un établissement qui accueillerait entre zéro et 30 élèves, à 755,10 euros de manière forfaitaire pour les 30 premiers élèves, puis 187 euros par élève si l'établissement en accueille au-delà.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces conventions avec ces établissements privés.

Monsieur le Maire

Bien, des questions ? Monsieur PAUTRE.

Philippe PAUTRE

Oui, bonsoir à tous. Une petite explication technique. Vous pouvez nous expliquer comment sont calculés les forfaits et l'application du calcul à 187 euros ensuite par élève ?

Stéphanie AWAD

C'est une reconduite de quelque chose qui est traditionnel. Je me suis posée exactement la même question et j'ai été chercher les chiffres de ce que coûte un enfant rosnéen accueilli en établissement public à Rosny. La réponse est 1 500 euros. J'ai voulu voir en proportion ce que cela représentait, donc nous sommes à peu près à 10 % de ce que cela coûte pour l'accueil d'un enfant rosnéen. Cette proportion, c'est aussi un petit peu ce que nous allons avoir en dotation en enfant par classe, aussi. Alors, je ne parle pas en coût de fonctionnement, mais de dotation aussi que la Ville peut verser pour différentes subventions, que ce soit pour les classes, le matériel, etc.

En fait, c'est une reconduite, complètement. Ce n'est pas quelque chose qui a été travaillé cette année, mais je me suis interrogée sur la pertinence de cette somme. J'ai trouvé que, effectivement, 10 % de ce que cela pouvait coûter était acceptable comme dotation.

Philippe PAUTRE

OK, merci pour ces informations. Moi, il me semble qu'il y a une loi de 2019 qui établit les modalités de calcul du forfait, en l'occurrence. Après, je m'interrogeais aussi sur la distorsion entre le calcul des 187 euros pour les 30 élèves – j'allais dire résiduels, en quelque sorte –, alors que si nous refaisons un calcul sur le forfait, nous sommes sur une somme beaucoup plus élevée. Pourquoi cette distorsion ? Sommes-nous dans une reconduite d'habitude ou il y a un justificatif économique ? J'entends assez bien l'argument de la refacturation des coûts que nous pouvons estimer sur nos écoles publiques à Rosny. Après, il y a un cadre légal. Vous pensez que ce cadre-là peut être mis en place de façon peut-être un petit peu plus rigoureuse ?

Stéphanie AWAD

Alors, le cadre légal ne nous impose pas, sauf erreur de ma part, de faire plus ou de faire moins, il me semble. Je ne suis pas certaine que nous ayons l'obligation de donner, d'ailleurs. Il y a eu, pendant un ou deux ans, je crois, un oubli. Enfin, un oubli, cette reconduite n'avait pas été faite il y a quand même assez longtemps, et cela reste quand même une tradition qui se fait dans le cadre de la bonne entente avec les établissements publics, parce que nous sommes souvent amenés à échanger. Parce qu'ils accueillent aussi les enfants rosnéens, que c'est une demande de familles rosnéennes également, et que c'est tout simplement dans le cadre de la bonne entente que nous avons avec ces établissements.

Philippe PAUTRE

Oui, enfin, il y a une base obligatoire aussi, de par la loi, en l'occurrence.

Stéphanie AWAD

Non.

Philippe PAUTRE

Ce n'est pas ce que dit la loi de 2019. C'est au forfait. Enfin, il faudra approfondir.

Monsieur le Maire

Le décret de 2019 concerne l'État, pas les collectivités.

Philippe PAUTRE

L'objectif de tout cela, c'est de connaître un petit peu la répartition de cette somme et puis ses modalités de calcul pour que nous puissions expliquer aux Rosnéens comment nous utilisons les fonds, bien évidemment.

Stéphanie AWAD

Oui, mais je vous ai répondu : aujourd'hui, c'est une reconduite, et puis, voilà, l'interrogation que moi j'ai eue c'était simplement cette proportion par rapport à ce que coûte un enfant rosnéen dans un établissement public.

Philippe PAUTRE

D'accord, merci.

Monsieur le Maire

Bien, je passe... Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, simple curiosité. Vous nous avez dit, Madame AWAD, qu'un élève rosnéen, dans les écoles publiques, coûtait (pardon pour le terme) environ 1 500 euros, c'est ça, à l'année, j'imagine. Alors pouvez-vous nous expliquer qu'est-ce que l'on met dans ces 1 500 euros, s'il vous plaît ?

Stéphanie AWAD

Oui, je peux vous dire cela. Alors, je n'aurai pas exactement tout le détail. Alors, je vais vous dire d'où est venue cette réflexion, déjà, à la base. Je ne sais pas si vous l'avez vu passer, mais il y a eu une délibération il y a quelque temps où nous avons indiqué un tarif nouveau, qui n'existait pas sur la Ville, de pouvoir, du coup, faire payer une autre commune voisine si nous accueillions un enfant hors commune dans un établissement rosnéen. C'est quelque chose qui n'existait pas sur la Ville. C'est assez étrange, d'ailleurs, parce que toutes les villes le font.

Jusque-là, nous accueillions gratuitement des enfants qui venaient d'autres communes, non rosnéens, dont les familles ne sont pas des contribuables rosnéens. Il y a certaines villes avec qui nous avons des accords de gratuité réciproque, donc cela ne posait pas de problème, mais il y a quand même beaucoup de villes avec qui nous n'avons pas ces accords-là. Donc, pour établir ce tarif, nous ne voulions pas partir d'un tarif comme ça, que nous aurions sorti du chapeau. Nous avons étudié les coûts de ce que représente la scolarisation d'un enfant à Rosny. Nous sommes allés sur différentes thématiques, sur les sorties culturelles, les parcours artistiques, etc. de ce que cela coûte, sur le parcours sportif, sur ce que cela coûte en entretien des locaux. Après, c'est une proratisation de ce que cela coûte à l'année. Pareil sur le coût de l'énergie.

En fait, c'est une somme de tous les postes de dépense, que ce soit en personnels, en coûts d'entretien, en coûts de fonctionnement des bâtiments, mais également tout ce qui concerne les sorties, les subventions et les différentes dotations que nous faisons aux écoles. Nous avons pris cette somme-là, que nous avons divisée par le nombre d'enfants dans les écoles, et nous sommes arrivés à ce coût qui était d'environ 1 500 euros.

Éric BÉAL

Merci beaucoup. Juste pour sourire, quand vous dites que vous accueillez gratuitement les enfants non rosnéens, cela va faire sursauter, parce que les enfants rosnéens payent quand même un certain nombre de choses, à commencer par le périscolaire, mais ce qui est très différent. J'ai bien compris. Merci pour ces explications. Je voulais juste quand même préciser. Les gens qui nous écoutent n'ont peut-être...

Stéphanie AWAD

Non, non, gratuitement, cela ne veut pas dire qu'ils ne payaient pas le périscolaire. D'ailleurs, le tarif hors commune est le plus haut. C'est-à-dire qu'il n'est pas soumis à quotient familial, donc c'est comme dans toutes les villes : les familles hors commune payent le tarif maximum des activités périscolaires. Donc non, ce n'est pas gratuit, mais sur le temps scolaire cela l'était.

Mais les familles ne payent toujours pas. C'est les collectivités que nous refacturons.

Monsieur le Maire

Très bien. Avant de passer au vote, Madame VAVASSORI, il y a des...

Patricia VAVASSORI

Trois élus sont sortis à 21 heures, mais des pouvoirs ont été donnés, donc nous sommes toujours 40 présents ou représentés

Monsieur le Maire

D'accord, donc je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc ces tarifs sont adoptés à l'unanimité. Je vous en remercie pour nos enfants rosnéens.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

40
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE
ABSTENTIONS

0
0

10. ACQUISITION AUPRÈS DE VINCI IMMOBILIER IDF D'UN LOT DE COPROPRIÉTÉ AU SEIN DE LA RÉSIDENCE REFLECTO – LOT C3 DE LA ZAC COTEAUX BEAUCLAIR-COQUE BRUTE ET JARDIN DESTINÉS À L'ACCUEIL D'UNE CRÈCHE DE 60 BERCEAUX (PROMESSE ET ACTE DÉFINITIF)

Monsieur le Maire

Je cède la parole à Marie-Pierre CARBONELL pour la création d'une crèche au sein de la ZAC Coteaux Beauclair.

Marie-Pierre CARBONELL

Oui, bonsoir à tout le monde.

Nous souhaiterions acquérir un lot de copropriété au sein de la résidence Reflecto, le lot C3 de la ZAC Coteaux Beauclair. Ce lot C3 est proche de l'entrée Est du nouveau quartier. Il repose sur un programme mixte riche axé autour de 4 commerces et d'une crèche en pied d'immeuble pour assurer l'animation du quartier, de logements privés collectifs et sociaux de R+4 à R+12, le tout sur 2 niveaux de sous-sol.

Le permis de construire accordé au bénéfice de VINCI IMMOBILIER le 28 septembre 2018 porte donc sur un projet d'immeuble résidentiel situé au 21-27 rue de Lisbonne et le 2-8 rue Arnaud Beltrame composé de trois cages de 82 logements en accession et de 43 logements locatifs sociaux. Le rez-de-chaussée est réservé à l'activité commerciale et au service public.

Techniquement, cet immeuble Reflecto s'inscrit dans un processus de développement durable engagé par le constructeur, qui s'appuie sur les certifications et labels HQE, E3C1, bâtiment biosourcé et BBC Effinergie. Riche de son expérience réussie sur le secteur groupe scolaire Françoise Dolto, l'exigence de la Ville est très élevée en matière de performance énergétique du bâti, en particulier en termes d'étanchéité à l'air de la coque à acquérir, de la ventilation mécanique centralisée à double flux.

Initialement, la crèche était destinée à demeurer une structure privée. Toutefois, la défaillance de l'opérateur précédemment agréé pour acquérir et exploiter la future crèche a obligé la Ville à réfléchir à un nouveau montage juridique au vu des engagements anciennement négociés et à se positionner. Compte tenu de ces nouveaux impératifs, la Ville de Rosny-sous-Bois souhaite se rendre acquéreur auprès de Vinci Immobilier IDF dans la résidence Reflecto d'un local brut de béton, façades posées, fluides en attente d'une contenance d'environ 614 m² remplissant des conditions environnementales et de performance énergétique élevées, destiné à accueillir une crèche de 60 berceaux avec un jardin clôturé d'environ 200 m². Ce bien constitue le lot de copropriété numéro 5.

Ces exigences techniques sont une condition essentielle et déterminante de l'acquisition par la Ville au prix de 2 000 euros hors taxes le mètre carré. Si les tests techniques nécessaires pour garantir les performances énergétiques et structurelles de la coque s'avéraient négatifs, la présente promesse serait nulle et non avenue.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition, par la Ville de Rosny-sous-Bois, auprès de la société Vinci Immobilier IDF, d'un lot de copropriété correspondant à une coque brute non aménagée d'une superficie de 614 m² et d'un jardin de 200 m² afin d'accueillir une crèche de 60 berceaux moyennant le prix de 1 228 000 euros hors taxes, soit 1 473 600 euros TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents (promesse et acte à définir).

Monsieur le Maire

Merci, Madame CARBONELL, pour ces explications. Une crèche indispensable à Rosny. Je vous donne la parole après, Monsieur BAKIR. Une crèche indispensable à Rosny. Vous savez bien les difficultés que nous avons à pouvoir satisfaire l'ensemble de nos familles rosnéennes, et Madame CARBONELL a été obligée de donner des refus, hélas, à son grand désespoir. C'est vrai que c'est vraiment une priorité, la création de places de crèche sur Rosny.

Monsieur BAKIR, je vous laisse prendre la parole.

Sabah BAKIR

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je voudrais apporter, à l'explication de ma collègue Madame CARBONELL, certaines explications techniques concernant les essais que nous allons effectuer avant l'achat de ce lot.

Alors l'étanchéité à l'air de la coque doit garantir un objectif de 0,6 mètre cube/heure par mètre carré d'étanchéité à 4 Pa (Pascal) de surpression. Je vais lire tout, et puis s'il y a une question, je vais expliquer le tout.

Les réservations dédiées à la respiration de la ventilation mécanique double flux de la coque doit permettre un renouvellement d'air de 25 mètres cubes/heure par personne, enfants et adultes compris.

Troisième point, il faudrait que nous puissions connecter ou brancher cette coque à la géothermie YGéo. Voilà, merci.

Monsieur le Maire

Merci pour ces explications techniques. Monsieur CAPILLON, vous aviez levé la main.

Claude CAPILLON

Oui, Monsieur le Maire. Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une explication de vote : le groupe URAM s'abstiendra sur cette délibération afin d'être en cohérence par rapport aux explications que nous avons fournies lors du vote du budget 2022, notamment le fait de revenir – alors, le fait de revenir sur une décision qui avait été prise avant, cela ne pose pas de problème – sur le nouveau choix de gestion de la future crèche.

Alors, il y a d'abord un terme où nous voudrions avoir quelques explications. C'est la défaillance de l'opérateur. Nous pensons que de revenir sur ce choix-là va coûter forcément beaucoup d'argent, notamment dans une période où on attend des augmentations des fluides, du gaz, de l'électricité, l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires, ce qui est tout à fait normal, mais avec une perspective qui n'est pas forcément facile à envisager pour les communes. Donc nous pensons que mettre autant d'argent dans un choix de gestion municipale va poser des problèmes, donc c'est pour cela que le groupe URAM s'abstiendra.

Marie-Pierre CARBONELL

Alors, puis-je répondre à votre question ?

Monsieur le Maire

Je vais laisser la parole à Madame CARBONELL, et vous reprendrez la parole après.

Marie-Pierre CARBONELL

Merci. La précédente structure qui s'était positionnée s'est rétractée. Les choix lui sont personnels. Nous n'avons pas à délibérer là-dessus. Du coup, plutôt que de laisser cette superficie complètement vide et sans aucune utilité, nous nous sommes positionnés, nous, parce qu'à l'heure actuelle nous avons quand même plus de 500 dossiers de familles qui sont refusés en CAMA parce qu'il n'y a pas de places ; que 60 berceaux, forcément, cela peut être une goutte d'eau, comme ça, mais cela peut soulager énormément, au moins une centaine de familles parce que les familles ne demandent pas toutes du 5 jours. Elles demandent parfois du 2-3 jours, et en jonglant sur les temps de présence des enfants, on arrive à mieux optimiser les structures. Cela ferait quand même 100 familles de plus qui seraient accueillies sur la Ville.

Quant au financement, je vous rassure tout de suite, la CAF et la CNAF abondent énormément depuis la création de la CTG et du plan Rebond les créations de structures de ce type-là parce qu'elles soutiennent l'aide à la petite enfance.

Alors quand on a des subventions qui équivalent à peu près à 80 % du prix d'achat de la coque et de l'aménagement, je trouverais dommage de s'en passer. Surtout que cela sera un plus pour la Ville, pour nos familles et, croyez-moi, une grosse partie des dossiers qui sont présentés (pour ne pas dire 9 %) méritent sincèrement une grande aide de notre part.

Monsieur le Maire

Merci Madame CARBONELL. Il y avait Monsieur BAKIR, et je vous redonne la parole après. Monsieur BAKIR.

Sabah BAKIR

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais préciser une chose. Monsieur Claude CAPILLON a dit que nous revenons sur le budget de 2022. L'achat de la coque, ce serait dans le budget de 2023. Cela, c'est une première chose.

Deuxième chose, j'ai eu une réunion avec Madame Isabelle GRIELL. Elle m'a dit que nous avons intérêt de faire des places de crèche gérées par la Ville, parce que la place de la crèche coûte 16 000 euros par an et par enfant. Quand on gère nous-mêmes, nous pouvons descendre ce prix-là à 6 800 euros par enfant, parce que plus on a des places de crèche, plus les places de crèches sont remplies, plus l'aide de la CAF est importante.

Une autre information : le prix d'achat, environ un million et demi, le prix d'aménagement environ un million et demi (j'arrondis vers le haut, sinon le prix exact c'est 1 473 600 euros), donc cela coûte 3 millions d'euros, l'achat de la coque et l'aménagement de 60 places de crèche. Nous avons une aide d'un peu plus d'un million d'euros de la CAF et nous pouvons aller chercher d'autres aides. Je continue ou j'arrête ? Si vous ne m'écoutez pas...

Claude CAPILLON

Eh bien nous allons nous en aller.

Marie-Pierre CARBONELL

Sabah, s'il te plaît, continue.

Sabah BAKIR

Bon, j'ai fini.

Monsieur le Maire

Merci pour ces explications très claires. Monsieur CAPILLON, et puis après Madame THIBAUT.

Claude CAPILLON

Oui, Madame CARBONELL, Monsieur BAKIR, ce n'était pas ma question parce que, quand je posais la question sur la défaillance de l'opérateur, alors certes, c'est une défaillance et il s'est retiré, mais il y a d'autres opérateurs et, au niveau de la petite enfance, il y en a pas mal.

Marie-Pierre CARBONELL

Oui, mais en l'occurrence personne d'autre ne s'est positionné.

Claude CAPILLON

Attendez, attendez, attendez. Attendez, je termine. Je préférerais que vous me disiez que c'est un choix que vous avez fait – et c'est tout à fait normal que vous fassiez ce choix –, mais de dire qu'il n'y avait pas d'opérateur, cela me paraît compliqué.

Ensuite, j'ai entendu le prix d'une place de crèche à 16 000 euros. Le prix d'un berceau que l'on achète lorsque l'on passe par une DSP ou par une crèche privée, c'est environ 7 500, donc il y a un écart. Par contre, tous les maires savent très bien que le service le plus cher pour une ville, c'est la gestion des crèches. À tel point que, à un moment donné, le Département, lorsque j'étais Conseiller général, demandait aux villes de reprendre les crèches départementales tellement c'était un poids financier.

Vous avez fait ce choix-là. Je dis que nous verrons, en fonction des budgets, que c'est une crèche qui va coûter très cher à la Ville par rapport au choix qui avait été fait avant. C'est simplement ce que je dis, et c'est un choix qui vous appartient et qui est le vôtre.

Monsieur le Maire

Merci. Madame THIBAUT.

Magalie THIBAULT

Oui, deux questions pour bien comprendre les intentions de la municipalité. Nous avons bien compris que vous souhaitiez acquérir les murs, mais dans votre réponse, j'ai cru comprendre aussi que, du coup, vous affirmiez votre choix de l'exploiter et donc d'avoir une crèche supplémentaire gérée par la Ville. Donc j'aimerais bien que vous me le confirmiez. Voilà, ce n'est pas nous qui allons aller contre puisque nous sommes plutôt de fervents défenseurs de la gestion publique et je vous rassure, Monsieur Claude CAPILLON, le Département gardera bien en gestion ses 55 crèches départementales.

Une autre question : si jamais le test s'avérait négatif, notamment en termes de performance énergétique, est-ce que cela voudrait dire qu'il y aurait des difficultés potentielles pour trouver un futur repreneur, et donc potentiellement une crèche, en tout cas, une création de crèches sur la Ville, qu'elle soit privée ou publique, qui ne pourrait se faire ?

Monsieur le Maire

Puisqu'il y avait deux questions, je réponds à la première. Je vous laisse la parole pour la deuxième réponse. En effet, je confirme que c'est un choix d'une crèche municipale. Monsieur BAKIR, pour la deuxième partie de la réponse.

Sabah BAKIR

Je confirme la réponse. La première question c'est géré par la municipalité. Deuxième question, c'était quoi votre deuxième question ?

Magalie THIBAULT

Si le test s'avère négatif et que, du coup, vous ne souhaitez pas devenir acquéreur.

Sabah BAKIR

Ah oui, merci. D'accord, en fait, nous allons signer une promesse avec des conditions suspensives. Si les tests s'avèrent négatifs, les conditions suspensives seront déterminantes, donc l'acte de promesse sera nul et non avenu.

Magalie THIBAULT

Cela, je l'ai bien compris. Ce que je voulais savoir c'est, est-ce que nous risquons, du coup, de nous retrouver avec une coque qui serait destinée, finalement, à autre chose que de l'accueil de la petite enfance ? Vous avez évoqué les besoins importants sur notre commune.

Sabah BAKIR

Mais si les tests techniques que j'avais cités avec les valeurs, 1,6 mètre cube/heure – je peux l'expliquer, si vous voulez, c'est trop technique –, si ces tests s'avèrent négatifs ou cela ne rentre pas dans les critères, nous n'achèterons pas.

Magalie THIBAULT

Oui.

Sabah BAKIR

Donc nous ne nous retrouverons pas avec une coque.

Monsieur le Maire

Nous ne le souhaitons pas.

Magalie THIBAULT

Oui, donc il n'y aura pas de crèche.

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Magalie THIBAULT

D'accord.

Monsieur le Maire

Ce n'est absolument pas notre souhait.

Sabah BAKIR

Oui, mais nous, nous souhaitons. La crèche, quand même, c'est la petite enfance. C'est quelque chose de largement souhaitable dans une ville, n'est-ce pas ?

Monsieur le Maire

Monsieur CAREL.

Pierre-Olivier CAREL

Merci Monsieur le Maire. Alors, quelques éléments complémentaires pour bien comprendre la situation. Un des éléments qui nous a particulièrement surpris dans le renoncement de Babilou c'est le mode de chauffage qu'ils souhaitaient privilégier au travers de convecteurs électriques alors que tout le quartier de la ZAC Coteaux Beauclair est relié à la géothermie dans le cadre d'un aménagement qui se veut écologique. Donc on peut quand même s'interroger sur les motivations qui étaient derrière et sur la manière dont l'opérateur pressenti pouvait se positionner.

Concernant l'offre à plusieurs opérateurs, bien sûr, si le choix de la délégation de service public avait été à son terme, effectivement, il y a d'autres associations. Il y a d'autres sociétés commerciales tout à fait en capacité de candidater et de devenir délégataire. Sauf que l'année dernière, la Caisse d'allocations familiales a modifié les règles du jeu profondément, notamment avec une convention technique globale. Cette convention privilégie des aides – comme l'a dit tout à l'heure Monsieur BAKIR – aux collectivités, largement supérieures au processus de la délégation de service public.

Monsieur ITZKOVITCH, qui avait participé, dans cette salle même, à une commission sur le sujet, s'était prononcé dans la nécessité, non plus de partir sur la DSP, mais plutôt sur une gestion en régie eu égard à ces éléments-là qui auraient grevé très fortement le budget de la commune.

Un dernier point là-dessus : d'abord rassurer les membres de cette assemblée sur le travail qui est mené avec Vinci qui, pour l'instant, laisse penser que nous devrions avoir une issue favorable sur l'acquisition de la coque. Et puis le deuxième point, comme l'a dit tout à l'heure Madame CARBONELL, c'est la nécessité de pouvoir répondre aux besoins en équipements publics du quartier Coteaux Beauclair, et même au-delà, où les entrants dans les nouveaux immeubles sont des primo-accédants, essentiellement jeunes ménages avec enfants et qui sont en recherche d'un mode de garde à proximité immédiate de leur domicile.

Donc, tous ces éléments ont guidé la position de la municipalité pour privilégier le mode de gestion en régie et faire en sorte de pouvoir ouvrir la crèche dans les plus brefs délais, de manière à avoir une cohérence entre l'arrivée des nouveaux habitants et les réponses aux besoins en termes de service public.

Monsieur le Maire

Bien, merci. Monsieur CAPILLON, une dernière question.

Claude CAPILLON

Oui, Monsieur CAREL, juste une réponse parce que, là, je suis étonné par rapport à ce que vous venez de dire, notamment les dires de Monsieur ITZKOVITCH. Nous étions en réunion ce soir-là et Monsieur ITZKOVITCH est venu nous voir après en s'étonnant d'une affirmation qui avait été faite, pas par des élus, mais par l'administration, sur le fait de la volonté de municipaliser les crèches de Rosny-sous-Bois.

Ensuite cela a été démenti, mais Monsieur ITZKOVITCH n'a jamais dit qu'il était favorable à une gestion municipale des crèches, et nous pourrions voir avec lui.

Pierre-Olivier CAREL

Je n'ai pas dit qu'il était favorable à la régie. J'ai dit que, pour lui, il était nécessaire de repenser le mode de délégation et que, vu les conditions financières proposées, la régie devenait un mode à étudier.

Monsieur le Maire

Bien, nous lui poserons la question au prochain Conseil. Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc 5.

Patricia VAVASSORI

Le point est approuvé par 35 votes pour et 5 abstentions.

Monsieur le Maire

Merci pour nos familles rosnéennes.

35 voix pour et 5 abstentions (URAM)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

40

35

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

5

M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

11. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°25 DU 30 JUIN 2021 APPROUVANT LA CESSION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN SITUÉ AU SEIN DE LA COPROPRIÉTÉ 11-13-15 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE – 2/4 RUE GUICHARD AU PROFIT DES ÉPOUX CREVEL

Monsieur le Maire

Madame VAVASSORI, prenez la parole pour une cession d'emplacement de stationnement.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire. En fait, c'est un retrait de délibération.

Lors du Conseil municipal du 30 juin 2021, la cession d'un emplacement de stationnement dans le deuxième sous-sol de l'immeuble de l'Orangerie au profit des époux CREVEL, copropriétaires au sein de cette même résidence, a été approuvée. Monsieur et Madame CREVEL ont renoncé à l'acquisition de cet emplacement par courrier en date du 10 janvier 2022.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir retirer la délibération exécutoire n°25 en date du 30 juin 2021 approuvant la cession de l'emplacement de stationnement au profit des époux CREVEL.

Monsieur le Maire

Des votes contre ? Abstentions ? Donc ce retrait de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

12. CESSIION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN – COPROPRIÉTÉ 11-13-15 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE – 2/4 RUE GUICHARD AU PROFIT DE MONSIEUR BOURGEAIS

Monsieur le Maire

Point 12, Madame VAVASSORI, toujours un souci de stationnement.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire.

La Ville de Rosny-sous-Bois est propriétaire depuis près de vingt ans d'emplacements de stationnement dans le parking souterrain du deuxième sous-sol de la copropriété de l'Orangerie sise 11 à 15 avenue Général de Gaulle – 2-4 rue Guichard. La Ville envisageant de se séparer de son patrimoine immobilier inactif, Monsieur BOURGEAIS demeurant dans cet immeuble a sollicité le 22 mars 2022 la Ville en vue d'acquérir la place numérotée 93 qui constitue le lot de copropriété n 258. Cette acquisition a été acceptée moyennant le prix de 15 000 euros et ne comprend pas la fourniture du badge d'accès au parking.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession d'un emplacement de stationnement dans le deuxième sous-sol de l'immeuble de l'Orangerie au profit de Monsieur BOURGEAIS moyennant le montant de 15 000 euros et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession à intervenir.

Monsieur le Maire

Merci Madame VAVASSORI. Je passe au vote.

Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, juste une question toute simple. Comment a été fixé ce prix de 15 000 euros ? Nous avons affaire aux services spécialisés qui sont à Paris, je crois, ou bien est-ce que nous tenons compte du prix du marché ? Vous savez, Monsieur le Maire, que le prix du marché et le prix fixé par le service spécialisé sont deux choses différentes. Parfois cela correspond, parfois cela n'a absolument rien à voir, et souvent le prix du marché est bien supérieur au prix fixé par les Domaines.

Monsieur le Maire

Je vous apporterai la réponse dans la semaine.

Éric BÉAL

Vous êtes sûr que nous ne vendons pas...

Monsieur le Maire

Nous ne vendons pas à perte, non, non, du tout, du tout.

Éric BÉAL

Parce que, vous savez que c'est de l'argent public, donc si nous pouvons ramasser un petit peu sur ce point et donner un peu plus de subvention, par exemple, à l'ADDEVA, cela ne me dérangerait pas.

Monsieur le Maire

Justement, nous ne vendons pas à perte. La Ville n'a aucun intérêt à céder à perte.

Éric BÉAL

Non, il ne s'agit pas de céder à perte. Il s'agit de voir si nous ne pouvons pas avoir un petit peu plus de sous. Donc vous me donnez les informations, c'est cela ?

Monsieur le Maire

Oui, oui, tout à fait.

Éric BÉAL

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Je passe au vote. Des votes contre ? Abstentions ? Ce point est adopté à l'unanimité.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

0

13. CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LE SIPPAREC POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE RÉSEAUX PROPRES À LA COLLECTIVITÉ, DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES D'ORANGE ET DE SFR/NUMERICABLE SISES RUES DES BERTHAUDS (ENTRE LA RUE PAUL CAVARÉ ET LA RUE LECH WALESA), CARRIÈRES, DOCTEUR VARIOT, JEAN MOULIN, ROGER SALENGRO, SAINT-CLAUDE À ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

Madame VAVASSORI, les espaces publics et les conventions avec le SIPPAREC.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire.

La Ville poursuit son programme d'enfouissement de réseau. Aujourd'hui, cette délibération concerne les rues des Berthauds (entre la rue Paul Cavaré et la rue Lech Walesa), la rue des Carrières, la rue du Docteur Variot, la rue Jean Moulin, la rue Roger Salengro et la rue Saint-Claude à Rosny-sous-Bois.

Il convient donc d'établir pour ce groupe de rues une convention avec le SIPPAREC pour l'enfouissement de chacun des cinq réseaux concernés : réseau électrique, réseau d'éclairage public, réseaux propres à la Ville, réseau fibre SFR/NUMERICABLE, réseau Orange.

Pour ce faire, le coût prévisionnel d'enfouissement des réseaux propres à la collectivité est estimé à :

- Réseaux d'éclairage public : 196 125,00 euros TTC

Le coût prévisionnel d'enfouissement des autres réseaux est estimé à :

- Réseaux Orange : 487 312,50 euros TTC

- Réseaux SFR/Numericable : 286 437,50 euros TTC

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le transfert temporaire de sa maîtrise d'ouvrage au SIPPAREC pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public et des réseaux propres à la collectivité, ainsi que d'approuver l'opération globale d'enfouissement des autres réseaux.

Monsieur le Maire

Merci, Madame VAVASSORI, pour ces précisions et ces nouveaux plans au sein d'un certain nombre de rues qui en ont bien besoin à Rosny-sous-Bois.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ces conventions sont adoptées à l'unanimité, un grand merci pour cette mise en souterrain de nos réseaux et d'embellissement de la Ville.

Patricia VAVASSORI

Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

14. PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME DE LA MATERNELLE DOLET

Monsieur le Maire

Monsieur MESA, je vous laisse la parole pour une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement de l'unité d'enseignement maternelle autisme de la maternelle Dolet.

Charles MESA

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

L'Éducation nationale, la Ville de Rosny-sous-Bois et l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) ont décidé l'ouverture d'une unité d'enseignement maternelle autisme au sein de l'école Dolet à partir de la rentrée 2022.

Conformément à l'article 7.2 de la convention de mise à disposition des locaux approuvée par le Conseil municipal le 27 juin dernier, la Ville s'engage à doter la structure d'une aide de 32,20 euros par élève. Ce montant correspond à la dotation effectuée par la Collectivité aux écoles pour chaque enfant scolarisé à Rosny-sous-Bois.

Cette somme se décompose en 2 parties : 20,20 euros pour l'achat de fournitures scolaires, et 12 euros pour l'achat de matériel et de jeux et jouets. Ces montants ont été votés lors du vote du budget primitif 2022.

La collectivité fait le choix de verser sa contribution sous forme de subvention forfaitaire. L'UEMA accueillant 7 enfants à partir du mois de septembre, le montant global alloué à la structure s'élève à 225,40 euros pour l'année scolaire 2022-2023.

Le montant de la participation communale sera révisable annuellement en fonction du nombre d'élèves accueillis.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MESA, pour cette heureuse initiative qui va permettre à sept enfants autistes de pouvoir être intégrés dans le cadre de notre enseignement à la maternelle Dolet.

Un intervenant

(Inaudible – hors micro)

Monsieur le Maire

Sujet qui tenait, en effet, très à cœur à Claude PERNÈS qui a été très proche de l'APAJH pendant moult années. Madame KELOUA.

Fatiha KELOUA

Oui, merci Monsieur le Maire. J'aimerais poser une question un peu globale sur la réflexion sur l'inclusion des enfants en situation de handicap dans notre Ville, et donc principalement, pour le service enfance et éducation. Cette réflexion, je ne la trouve pas. J'ai essayé de regarder notamment dans le PEDT, donc dans le projet éducatif territorial de Rosny-sous-Bois, qui est quasi introuvable quand on le cherche. Donc moi je pense que les parents doivent avoir un accès facile à ce PEDT. C'est quand même ce qui, normalement, doit gérer les propositions, les projets et l'inflexion d'une ville sur le projet pédagogique et éducatif. Donc ma question, c'est : avez-vous une réflexion globale sur l'inclusion des enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire, mais surtout dans le milieu périscolaire ?

Alors, aussi, cette question va un petit peu dévier sur les AESH, les accompagnants des élèves en situation de handicap. Est-ce que la Ville a prévu une ligne budgétaire pour rémunérer ces AESH lorsqu'elles s'occupent des enfants à la pause méridienne ? Aujourd'hui, de plus en plus, elles font des activités d'animatrices. Elles font office d'animatrices dans notre Ville, car nous manquons cruellement d'animateurs, et je pense que nous en reparlerons tout à l'heure quand nous parlerons de la rentrée scolaire.

Il est quasi impossible de trouver le projet éducatif pédagogique. Il est très peu probable de trouver quelques lignes sur l'inclusion. Je m'inquiète. Je m'inquiète fortement. Et puis, aussi, je vais faire une petite parenthèse. Enfin, moi, je trouve gênant qu'une ville puisse proposer un conseil municipal en direct sur le site de la Ville et qu'il ne soit pas sous-titré en langue des signes, voilà. Donc aujourd'hui les gens suivent le Conseil municipal, mais il n'y a aucune inclusion pour les malentendants. Donc voilà, c'est gênant.

Monsieur le Maire

Madame AWAD.

Stéphanie AWAD

Oui, je vais prendre la parole sur le sujet parce que je ne sais pas si vous avez vu la prochaine délibération. Justement, nous sommes sur du temps d'inclusion sur du temps périscolaire. Donc cela répond en partie à votre question. Effectivement, il y a une réflexion globale parce qu'ici, en fait, je ne sais pas si vous le savez, mais il y a un certain nombre d'élus qui sont assez sensibles à la question du handicap, à la fois pour des raisons qui leur sont propres, mais effectivement, il y a une véritable sensibilité au sein de notre majorité.

Moi, c'est quelque chose que j'ai voulu initier au sein du service éducation, sur lequel on part vraiment de zéro. C'est-à-dire qu'aujourd'hui il n'y avait absolument rien. C'est une première pierre que nous posons à l'édifice et, justement, jusque-là, cela n'avait pas été intégré au PEDT, mais quand nous allons le réviser, puisque nous en avons déjà parlé, effectivement, c'est quelque chose qu'il faut que nous lancions. Mais nous avons besoin d'avoir déjà la doctrine globale et repenser les choses.

C'est un travail qui est en cours et que nous allons relancer. Effectivement, ce sera inscrit dans les prochaines semaines, quand nous lancerons les prochaines réunions sur le sujet. Effectivement, c'est un sujet qui sera au cœur de cette politique-là. Parce que, vous le voyez, c'est un premier pas que nous posons au niveau scolaire. C'est la délibération que nous vous proposons, celle-là, mais la suivante concerne le périscolaire. Voilà, ce sont des projets que nous portons au cœur, chacun de notre côté. C'est aussi pour cela que nous en présentons une chacun. C'est que chacun tenait vraiment à mettre en avant cette politique-là.

Pour être tout à fait honnête, moi, sur la délibération qui vient, c'est un projet qui est celui que nous avons mis en place avec une de mes plus anciennes amies d'enfance, qui travaille dans cet IME, qui m'a proposé ce projet et avec qui nous avons travaillé depuis que nous sommes élus, pour justement le mettre en place.

C'est vraiment une grande fierté que cette pierre arrive et d'autres viendront, je l'espère, mais nous avons besoin d'une phase aussi de test, de voir comment cela fonctionne, et ce temps, du coup, aussi avec les animateurs en place, avec le personnel des écoles, commencer aussi à changer les mentalités pour faire accepter aussi ce changement-là.

Ensuite, nous avons une problématique, et vous le savez, sur les espaces que nous avons dans les écoles. Toutes les écoles ne peuvent pas accueillir aujourd'hui les enfants en inclusion, ce qui est dommage. Donc cela rentre aussi dans le cadre de la réflexion du plan école. Donc oui, il y a une réflexion plus globale sur ces inclusions-là et nous souhaitons la développer. Sur les AESH, c'est déjà le cas. Il y a des AESH qui sont employées sur des temps de pause méridienne et qui sont payées par la Ville pour ces temps-là.

Fatiha KELOUA

Oui, ce qui n'est pas tout à fait normal, à mon avis parce que, normalement, une AESH n'est pas employée par la Ville.

Stéphanie AWAD

Bien sûr, mais là elle est employée par la Ville sur ce temps-là. De même...

Fatiha KELOUA

Je ne sais pas s'il n'y a pas un flou juridique dans cette affaire. À voir, parce qu'une AESH, normalement, ses missions c'est un accompagnement d'un enfant handicapé. Or, quand elle l'accompagne à la pause méridienne, oui, mais quand elle accompagne d'autres enfants non handicapés à la pause méridienne, je pense qu'il y a un flou dans ces statuts. Mais bon, peu importe. En tout cas, je suis très contente de votre réponse parce que cela veut dire que vous êtes en train, quand même, de travailler, de réfléchir à l'inclusion.

Par contre, ce qui me gêne, c'est que là vous êtes à la phase d'expérimentation de-ci, de-là des tests. Moi, j'aurais voulu un projet global, un axe fort de l'inclusion qui soit visible quand on tape Rosny-sous-Bois, projet pédagogique – vous voyez, PEDT –, qu'on puisse voir que Rosny-sous-Bois, dans les axes forts, travaille sur l'inclusion. Cela, c'est absolument essentiel.

Stéphanie AWAD

Je l'entends et, comme je vous l'ai dit, ce sera la réflexion du prochain PEDT.

Monsieur le Maire

Merci Madame AWAD. Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, merci, Madame AWAD, pour vos explications, mais vous venez de nous dire quelque chose qui m'a frappé. Vous nous avez dit : « Il y a une véritable sensibilité au sein de la majorité sur ces questions ». Alors, moi, je suis obligé de regarder les chiffres. Je ne sais pas si Monsieur MESA est satisfait, mais 225,40 euros de subvention pour sept enfants pour une année scolaire. On ne va pas revenir sur le chiffre que vous nous avez donné, qui est 1 500 euros, le coût total d'un enfant.

Alors, la comparaison n'est pas tout à fait juste et j'en ai bien conscience puisque, là, l'expérience et l'association sera accueillie au sein d'une école. Mais quand même, néanmoins, c'est un peu choquant. Je ne vais pas remettre sur la table ce que l'on a dit tout à l'heure, mais par rapport aux 10 000 euros, etc. enfin il y a quand même deux poids, deux mesures. Donc pourriez-vous juste, évidemment, nous donner quelques explications ?

Stéphanie AWAD

Oui.

Éric BÉAL

Quand même, je me permets de dire que ce n'est quand même pas grand-chose, 225 euros. 225 euros, ce n'est quand même pas grand-chose.

Stéphanie AWAD

Alors, je vais vous donner une explication parce que...

Monsieur le Maire

Monsieur MESA prendra la parole après.

Stéphanie AWAD

Oui. C'est simplement une dotation qui est la même pour tous les enfants rosnéens, mais qui est pour ces postes-là, jeux et jouets, fournitures. C'est quelque chose qui est équitable par rapport à ce que reçoivent les enfants rosnéens. Il y a aussi des moyens qui sont alloués par l'APAJH. C'est-à-dire que les enfants n'arrivent pas comme cela, sans matériel, sans rien, dans des classes qui ne sont pas équipées. Je pense que mon collègue pourra vous en dire un petit peu plus sur cette partie-là, mais clairement elles ne sont pas juste équipées grâce à ce financement-là.

En dehors de cela, bien sûr que nous n'allions pas chiffrer tout ce qui est du frais de fonctionnement. Et donc, quand nous parlons de 1 500 euros, nous ne sommes pas du tout à périmètre constant, parce que, là, nous parlons de cette dotation-là, qui est la même que pour les autres enfants rosnéens. C'est la même chose, en fait, sur les coûts de fonctionnement, de chauffage, sur les projets sur lesquels ils peuvent se positionner, les projets pédagogiques, etc. Donc ils sont dans les mêmes dispositions. Ils peuvent bénéficier de tout le reste.

Cela, c'est simplement ce qui concerne la dotation que nous donnons pour les jeux et jouets, et pour les fournitures aux établissements scolaires, et que nous donnons déjà, en fait, aux enfants rosnéens. Mais nous avons besoin de cette délibération pour que ces enfants-là puissent aussi en bénéficier puisque cette classe-là n'était pas dans le dispositif général.

Éric BÉAL

Je vous remercie pour ces explications. Est-ce que cela veut dire qu'il y a par ailleurs...

Monsieur le Maire

Attendez, je crois qu'il y a Monsieur MESA qui veut vous apporter des compléments d'information.

Charles MESA

Oui, concernant l'unité maternelle, le fonctionnement, la prise en charge sera faite par l'ARS (agence régionale de santé). J'ai pu négocier avec l'équipe de la Ville éducative que tout ce qui est matériel spécifique – puisque les autistes ont besoin d'un matériel assez spécial, surtout sensoriel, qui coûte assez cher – cela va être pris en charge aussi par l'ARS. Voilà, c'est pour cela qu'il y a une petite différence, mais c'est vraiment une unité qui est prise en charge par l'APAJH et l'ARS.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions.

Éric BÉAL

Oui, merci effectivement pour ces précisions. Je tiens quand même à dire que la véritable sensibilité de votre majorité ne se lit pas sur les chiffres. Maintenant, si le fonctionnement de cette unité est bouclé au niveau financier, je n'ai rien à dire.

Monsieur le Maire

Très bien, je pense que l'essentiel est aussi que ces jeunes puissent être intégrés, justement, dans nos écoles. Je pense que, justement, la participation de l'APAJH et de l'ARS, comme vous l'avez dit, permet à nos enfants, au-delà de ces deux... – je n'ai plus le montant, excusez-moi –, faire en sorte que ces jeunes s'y trouvent le mieux possible.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cette participation est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie, et surtout merci pour nos enfants autistes.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE
ABSTENTIONS

0

0

15. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE GESTION DE SERVICES « AFG AUSTIME » ET LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS DE ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

Madame Stéphanie AWAD.

Stéphanie AWAD

Alors, nous venons d'en parler, le sujet de l'inclusion est assez vaste et le travail qui reste à faire immense. Mais pour avancer dans ce sens, la Ville de Rosny-sous-Bois souhaite signer une convention avec l'IME « Les enfants terribles de Montreuil », afin d'accueillir sur les temps périscolaires du mercredi des enfants atteints de troubles autistiques.

La convention prévoit deux phases. D'abord, un temps de formation et de sensibilisation de l'équipe d'animation, mais aussi des enfants qui sont déjà accueillis au sein de ce centre de loisirs. Puis un accueil en inclusion des enfants de l'IME. Ces temps seront, au début, de deux heures pour atteindre progressivement des journées complètes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Madame AWAD. Y a-t-il des questions ? Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, sur le titre, nous voyons qu'il s'agit de « au sein des accueils de loisirs de Rosny-sous-Bois », donc tous les accueils de loisirs seront compris dans cette... ?

Stéphanie AWAD

Non, cela concerne Dolto.

Éric BÉAL

Donc uniquement sur un seul lieu ?

Stéphanie AWAD

Aujourd'hui, cela concerne Dolto parce que nous avons aussi un directeur de centre de loisirs qui était très attaché aussi à ce projet, qui s'est aussi positionné. Voilà, nous ne voulons pas faire le forcing et imposer des choses pour lesquelles la personne, le directeur ou l'équipe d'animation ne serait pas à l'aise avec. Là, nous avons une forte adhésion du directeur, donc nous démarrons avec cette inclusion-là dans ce centre de loisirs là, avec ce directeur de centre qui porte ce projet aussi. Ensuite, effectivement, c'est un premier pas, donc nous espérons pouvoir étendre ce type d'initiative.

Monsieur le Maire

C'est un premier centre avant, justement, de permettre à d'autres centres de pouvoir accueillir ces jeunes.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cette convention est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

40
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0
0

16. AVENANT N 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À LA GESTION D'UN MULTI ACCUEIL DE 40 BERCEAUX DANS LE QUARTIER DES PORTES DE ROSNY

Monsieur le Maire

Madame CARBONELL, je vous repasse la parole.

Marie-Pierre CARBONELL

Merci Monsieur le Maire. Nous allons aborder le sujet maintenant de la délibération n°24 du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a approuvé la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du multi accueil des Portes de Rosny avec la société Babilou Evancia.

Le contrat de délégation de service public, d'une durée de 60 mois, mentionne dans son article 37.1 « Produits de la délégation », que c'est le délégant, c'est-à-dire la Ville, qui perçoit les subventions de la Caisse d'allocations familiales du contrat enfance jeunesse.

Cependant, suite à la délibération n°25 du Conseil municipal du 15 décembre 2021 approuvant la convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, le contrat enfance jeunesse est remplacé par la CTG. La subvention est nouvellement dénommée « Bonus territoire » et est, dorénavant, versée directement par la CAF au délégataire Babilou Evancia. Le délégataire reversera, ensuite, au délégant le bonus territoire qu'il aura perçu.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant n 1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du multi accueil des Portes de Rosny avec la société Babilou Evancia, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire

Donc c'est un changement de nom et un changement de pratique, uniquement.

Marie-Pierre CARBONELL

Exactement.

Monsieur le Maire

Des votes contre ? Des abstentions ? Ce point n°16 est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

17. CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE DE LA 2^{ÈME} CHANCE POUR LA SAISON 2022-2023

Monsieur le Maire

Je cède la parole à Madame VENTURA pour le point 17 et diverses conventions de partenariat.

Catherine VENTURA

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Il s'agit du renouvellement, pour la saison 2022-2023, de la convention annuelle de partenariat culturel entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'établissement de la deuxième chance. Ce partenariat concerne la fabrique artistique et numérique FAN, qui va mettre les compétences de son personnel à disposition de l'École de la deuxième chance pour concevoir, animer les ateliers d'expression artistique.

Donc il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle de partenariat avec l'organisme précité.

Monsieur le Maire

Merci Madame VENTURA.

Des questions ? Des votes contre ? Abstentions ? Cette convention annuelle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

40
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0
0

18. CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'ÉTABLISSEMENT DE SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) POUR LA SAISON 2022-2023

Monsieur le Maire

Le point 18.

Catherine VENTURA

Toujours dans une volonté de favoriser l'accès à la culture, la ville de Rosny-sous-Bois souhaite mettre en place un partenariat avec l'établissement de services d'aide pour le travail (ESAT). Il s'agit d'une convention annuelle pour 2022-2023 avec la FAN, donc fabrique artistique et numérique.

L'activité permettra aux participants d'être sensibilisés aux pratiques artistiques.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle de partenariats culturels avec l'organisme précité.

Monsieur le Maire

Merci Madame VENTURA.

Des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette convention est adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

40
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0
0

19. CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC VILLE ÉVRARD POUR LA SAISON 2022-2023

Monsieur le Maire

Le point 19, autre convention.

Catherine VENTURA

Il s'agit du renouvellement, pour la saison 2022-2023, de la convention annuelle de partenariat culturel entre l'établissement public Ville Évrard et la Ville de Rosny-sous-Bois. Les ateliers d'expression artistique seront animés à nouveau par l'équipe de la FAN et ils permettront aux participants d'être sensibilisés aux pratiques numériques créatives.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou sa représentante, à signer la convention annuelle de partenariat culturel avec l'organisme précité.

Monsieur le Maire

Merci Catherine.

Des abstentions ? Des votes contre ? Cette convention est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Catherine VENTURA

Merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

**20. DÉNOMINATION DU CLUB HOUSE DE LA BOULE JOYEUSE DE ROSNY-SOUS-BOIS
« JEAN-CLAUDE ORTS »**

Monsieur le Maire

Le point 20. Je redonne la parole à Madame REGNAULD pour la dénomination Jean-Claude ORTS, que tout le monde a bien connu, sportif invétéré de Rosny-sous-Bois.

Nathalie REGNAULD

Merci Monsieur le Maire.

La Ville a toujours porté le souhait de pouvoir honorer la mémoire de personnes qui, par leur investissement dans la vie associative ou sportive, ont contribué à son essor et au dynamisme de la vie locale.

Aussi, au regard de sa contribution indéniable au développement du sport à Rosny-sous-Bois et son rayonnement au niveau national, voire international par l'organisation sur le territoire d'un tournoi national de pétanque, il est proposé de nommer le Club House de la Boule Joyeuse de Rosny-sous-Bois, du nom de son président en exercice depuis 1969 et jusqu'à son décès en juillet 2020, donc de le dénommer Jean Claude ORTS.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Bien tout le monde le connaissait. C'était un fana de boules de pétanque, donc je crois que nous pouvons nous féliciter de lui rendre hommage à travers cette dénomination.

Je voudrais rappeler aussi que récemment, nous avons dénommé, au sein du musée de l'histoire, une salle dédiée à la Jeanne d'Arc, donc à Alain Dubois qui en a été le président pendant de longues années, qui nous a quittés aussi récemment et qu'il y aura prochainement aussi une inauguration – Nathalie, n'est-ce pas ? – au gymnase Thibault, d'une salle aussi Alain Dubois.

Nathalie REGNAULD

C'est la salle de réunion.

Monsieur le Maire

La salle de réunion, voilà.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Cette dénomination est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

21. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Bien, les décisions municipales. Y a-t-il quelques demandes ? Oui, Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, j'ai procédé comme d'habitude pour essayer de voir un peu la façon dont les salles municipales étaient utilisées. Si elles étaient utilisées par des associations, par des syndicats ou par des individus. J'ai quand même trouvé 13 syndicats encore qui ont utilisé des salles municipales, 9 particuliers, mais enfin, je dois dire que, là, je suis comblé puisque je me plaignais auprès de Madame VENTURA régulièrement de ne pas savoir comment étaient utilisées les salles par les associations. Là, je dois dire que nous sommes vraiment noyés sous des précisions, mais qui ne sont pas très précises parfois. C'est pour cela que je prends la parole.

En tout cas, pages 4 et 5, là vous voyez, l'ensemble de la liste est en jaune chez moi et ce n'est effectivement que des associations. Alors maintenant il faut discerner les données et les informations qui nous sont données. Il y a tout un tas d'informations sur différentes installations sportives qui sont utilisées jusqu'à, par exemple, un bout de mise à disposition d'un petit espace sur un stade. Très bien, pourquoi pas ?

Et puis il y a les utilisations des salles. Et là, je remarque qu'un certain nombre d'associations ont l'utilisation de plusieurs salles et de plusieurs salles sur toute l'année. Je comprends mieux, Madame VENTURA, maintenant pourquoi vous nous disiez les mois précédents, et avant les congés d'été, qu'effectivement vous aviez du mal, de temps en temps, à répondre à la demande ponctuelle d'un certain nombre d'associations. Mais alors là, moi, je me pose la question de savoir pourquoi est-ce que certaines associations ont l'utilisation d'une salle polyvalente, Cercle Boissière, la salle de la Maison des associations, par exemple, polyvalente aussi, à longueur d'année, pendant X heures, à jour fixe, ce qui véritablement, évidemment, empêche d'autres associations, éventuellement qui ont des besoins ponctuels, de pouvoir les utiliser.

Il y a là, peut-être, une recherche de salle. Peut-être faut-il ponctuellement utiliser un préau d'école, éventuellement, pouvoir répondre aux demandes ponctuelles d'une association qui aurait besoin pour telle ou telle, deux fois par an, de réunir ses adhérents. Je pense qu'il y a là une réflexion à mener parce que cela ne me paraît pas juste. Avoir des associations qui ont le bénéfice d'une belle salle polyvalente, comme dans la Maison des associations, à longueur d'année et puis d'autres qui se trouvent coincées, alors que vous savez très bien qu'un certain nombre d'associations sur Rosny, comme ailleurs, fonctionnent grâce à des bénévoles et grâce aux locaux des bénévoles. On ne compte pas le nombre de réunions qui se passent chez les particuliers. Voilà, là il y a, à mon avis, un déséquilibre.

Je voulais également vous signaler quelque chose. Je prends un exemple. L'association Krav Maga – cela pourrait être d'autres – « Convention de mise à disposition à titre gratuit des installations sportives municipales ». Qu'est-ce qu'il faut comprendre ? Toutes les installations sportives municipales sont mises à la disposition de l'association Krav Maga. Alors, quand c'est l'association Stade olympique de Rosny-sous-Bois, on comprend. Il y a tellement d'activités sportives pour le SOR qu'on comprend très bien. Il n'est pas question de précision dans ce domaine et chaque section du S.O.R. a son installation sportive. Mais pour l'association Krav Maga ? Est-ce que, vraiment, pour l'association des AZIMuté-e-S pour la saison, les installations sportives municipales, toutes les installations sportives municipales sont mises à disposition de cette association ? Pourriez-vous nous donner quelques précisions, je vous prie ?

Catherine VENTURA

Alors, déjà, il y a deux types de mises à disposition.

Il y a les mises à disposition ponctuelles, et toutes les associations rosnéennes peuvent bénéficier de trois mises à disposition ponctuelles gratuites et, dans ces cas-là, vous les retrouvez dans les listes des décisions que nous évoquons en Conseil municipal. Et puis il y a les mises à disposition annuelles qui sont pour des activités, qui est le tableau que vous avez reçu, que vous nous aviez demandé où, là, les gens qui viennent s'inscrire justement au forum viennent s'inscrire sur les activités continues, régulières tout au long de l'année. Donc les associations qui proposent ce type d'activités (ce sont des clubs, ce sont des compagnies théâtrales, ce sont des cours par exemple, aussi) ont besoin d'une certaine régularité puisque quand on va s'inscrire dans une activité, on s'inscrit pour l'année sur quelque chose qui va être récurrent. C'est-à-dire toutes les semaines ou tous les quinze jours suivant les activités. Donc cela, c'est un autre type de mise à disposition et, dans ces cas-là, cela fait partie d'une convention.

Éric BÉAL

C'est bien effectivement la liste que nous avons. Nous avons la liste des conventions.

Catherine VENTURA

C'est la liste que nous vous avons envoyée. Ce n'est pas la liste des décisions. La liste des décisions, dont vous me parlez au début, c'est les mises à disposition ponctuelles.

Éric BÉAL

Donc là, la convention de mise à disposition, c'est une convention ponctuelle ?

Catherine VENTURA

Alors, celles qui ont les numéros ?

Éric BÉAL

Oui, 345-2022 – Convention de mise à disposition à titre gratuit des installations sportives municipales au profit de l'association Jeanne d'Arc, par exemple, pour la saison 2022-2023. Ce n'est pas du tout ponctuel.

Catherine VENTURA

Non, là c'est une convention annuelle, pardon.

Éric BÉAL

Ah oui, donc dans la liste, vous en avez un maximum pour la saison 2022-2023.

Catherine VENTURA

Ce sont des activités, dans ces cas-là. C'est les activités, justement, sur lesquelles vous pouvez vous inscrire au forum et qui permettent d'avoir une activité tout au long de l'année.

Éric BÉAL

C'est bien ce que je pensais.

Catherine VENTURA

Pardon, je n'avais pas compris.

Éric BÉAL

Je vous en prie. Donc est-ce qu'il y a une réflexion menée, parce que l'on comprend bien qu'il y a obligation pour un club, une association qui propose chaque semaine plusieurs fois une activité ; on comprend qu'il faut, à chaque fois, qu'il y ait disposition d'une installation. Aucun souci, évidemment. Quelle est la réponse qu'éventuellement vous pouvez fournir, autre que celle que vous nous avez déjà donnée l'an dernier, à savoir : « Ah ben oui, toutes les salles sont prises. Je ne peux pas répondre à toutes les associations » ? Pour une utilisation ponctuelle, bien entendu.

Catherine VENTURA

Pour une utilisation ponctuelle, parfois nous ne sommes pas d'accord sur la date, mais nous arrivons à trouver, en général, une autre date. Nous faisons une autre proposition, dans ces cas-là. Nous arrivons à trouver un accord. Souvent, les mises à disposition ponctuelles, c'est notamment pour les AG ou pour des réunions. Je n'ai pas eu d'association qui est venue me voir en me disant : « Je n'ai pas trouvé d'accord avec la Maison des associations sur une date ». On vient me voir, parfois, en me disant : « Ce n'est pas la date que je voulais, mais nous avons trouvé un accord ». Nous trouvons toujours, quand même.

Éric BÉAL

Très bien. Eh bien écoutez, je fournirai cette réponse aux associations, éventuellement, qui m'en parlent et qui ne sont pas satisfaites.

Catherine VENTURA

Bien sûr, et qu'elles n'hésitent pas à m'appeler.

Éric BÉAL

Et pour ce qui est des installations sportives municipales au profit d'une association, sans précision, de quoi s'agit-il ?

Nathalie REGNAULD

Alors, je peux y répondre ?

Catherine VENTURA

Oui, je veux bien, Nathalie.

Nathalie REGNAULD

En fait, c'est parce que vous n'avez pas le détail, mais à chaque fois, dans la convention, c'est pour un site bien précis, à des horaires bien précis. Là, c'est parce qu'ils ont dit juste que le titre général que nous mettons à disposition des installations municipales, mais bien sûr c'est pour des créneaux et un endroit bien précis.

Monsieur le Maire

OK, d'autres remarques ? Bien, donc je vous remercie. Nous prenons acte.

Prise d'acte

**SUFFRAGES EXPRIMES
PRISE D'ACTE**

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**



POINT RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur le Maire

Madame AWAD, je vous laisse nous parler de la rentrée scolaire.

Stéphanie AWAD

Oui, merci Monsieur le Maire. Je fais le traditionnel point de rentrée scolaire, comme chaque année, pour vous faire un petit peu un petit point sur ce qui a pu marquer cette rentrée et vous donner quelques chiffres.

Cette année, comme vous le savez, a été marquée par l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier Coteaux Beauclair qui s'appelle le groupe Françoise Dolto, qui peut accueillir jusqu'à 21 classes. Treize sont ouvertes cette année, donc six en maternelle et sept en élémentaire. Vous avez les chiffres ici : 138 enfants en maternelle et 171 en élémentaire, et l'ouverture d'un centre de loisirs mixte qui peut accueillir jusqu'à 180 enfants. Donc pour expliquer le terme mixte, c'est-à-dire qu'il peut accueillir à la fois des maternelles et des élémentaires.

Ce qui fait la différence entre un centre maternel et élémentaire, ce n'est pas uniquement le mobilier, mais aussi la possibilité d'avoir des dortoirs et d'avoir des sanitaires appropriés. Il y a donc des espaces de motricité et un restaurant scolaire à disposition.

L'inauguration de ce groupe scolaire a eu lieu le 9 septembre. Un certain nombre d'élus étaient présents, de la majorité et de l'opposition. Vous avez pu découvrir ce groupe scolaire. Cela s'est plutôt bien passé puisque nous étions vraiment dans les temps. Le centre de loisirs avait ouvert pendant l'été, ce qui a permis un petit peu de tester le fonctionnement de cette école et d'éventuellement revoir les petits détails avant la rentrée. Donc tout était prêt pour la rentrée. Bien sûr, il y a toujours des petites choses à compléter ou à reprendre, mais la rentrée s'est faite plutôt dans de bonnes conditions.

Ensuite, nous avons le début de la réhabilitation, qui était bien attendue, de la maternelle Bois Perrier. Nous avons lancé le chantier de rénovation de la maternelle qui se fera sur deux ans, et donc à la rentrée de septembre 2024, nous l'espérons, si le chantier ne prend pas de retard, nous pourrons à nouveau accueillir les enfants dans l'école qui sera donc réhabilitée.

Nous avons déjà vu les détails de la présentation de cette réhabilitation. Je passerai donc les détails techniques sur tout ce qui est prévu dans le cadre de cette réhabilitation. Ce qu'il faut retenir, c'est que, du coup, les enfants de maternelle sont accueillis au sein de l'école Félix Éboué. Étant donné que l'école ne pouvait pas non plus accueillir toutes les classes, il y a eu donc un redécoupage au niveau de la carte scolaire qui permet d'accueillir une partie du secteur Bois Perrier, de les accueillir au sein de l'école Coteaux Beauclair, donc Françoise

Dolto et qui permet d'accueillir huit classes de maternelle au sein de l'école Félix Éboué le temps de la rénovation.

Une nouvelle entrée a été créée pour sécuriser l'entrée des enfants. Nous avons encore un travail en cours puisque les petits ajustements qu'on a à la rentrée, même si la rentrée s'est faite dans de bonnes conditions et que CESC est suffisant, nous sommes quand même sur une voie proche des bus et de la RATP. Nous sommes en train de voir des pistes d'aménagement pour sécuriser encore plus le passage, puisque le trottoir qui amène vers l'école est assez petit. Et comme il y a quand même des flux importants, voilà, nous sommes en train de voir un aménagement pour bien sécuriser ce passage, mais ce sera fait dans les prochaines semaines.

Sur les autres écoles, nous avons aussi des travaux. Je ne peux être exhaustive parce qu'il y en a forcément eu énormément et nous ne pourrions pas tout lister, mais je tenais quand même à mettre en avant un certain nombre de réalisations puisqu'elles étaient attendues quand même depuis longtemps, et notamment sur la maternelle Kergomard, la création d'une douche et d'un sanitaire handicapé. Nous avons, sur cette école, l'accueil d'enfants en situation de handicap qui, jusque-là, ne pouvaient pas avoir des sanitaires adaptés. Donc c'est des travaux qui ont été faits. Alors, le projet avance bien sur la création d'un préau de 150 m² dans la cour de Kergomard puisque, jusque-là, l'école a un préau interne, mais qui est très petit et qu'il n'y a pas de préau extérieur qui permette d'abriter les enfants en cas de pluie. Donc c'est quelque chose qui est prêt, mais aujourd'hui nous sommes vraiment dans l'attente des conclusions de notre cabinet d'études qui va nous dire exactement où poser, où percer pour créer ce préau parce qu'en dessous, tout simplement – c'est une contrainte technique –, il y a un parking et nous ne pouvons pas l'implanter au hasard.

Aujourd'hui les lignes de budget sont prêtes. Nous sommes prêts à passer le marché et à commander et installer ce préau. Nous attendons juste les conclusions de ce cabinet.

Sur l'élémentaire du Centre, il y a eu un changement de fenêtres au niveau du préau et de la salle des maîtres. Donc en fait, nous avons phasé les changements de fenêtres nécessaires sur l'école du Centre parce qu'aujourd'hui elles ne permettent pas de travailler forcément dans les bonnes conditions puisqu'on est à proximité d'un certain nombre de transports en commun et c'est assez bruyant. Les fenêtres n'isolent pas suffisamment. Nous avons phasé cela en faisant les fenêtres du rez-de-chaussée cet été et puis, ensuite, les autres fenêtres arriveront.

Sur le groupe scolaire Raspail, nous avons démarré des travaux sur la toiture de l'élémentaire et de la maternelle. Il y a aussi des travaux sur les fenêtres qui sont prévus et qui sont à venir dans les prochaines semaines.

Sur le groupe scolaire Boutours, nous avons eu des travaux de reprise des sols de la cour élémentaire autour des pieds d'arbres, mais surtout l'agrandissement de la cour maternelle avec la reprise de la venelle. Cela était très attendu puisque la cour était sous-dimensionnée par rapport au nombre d'enfants de cette école.

Ensuite, le groupe scolaire Mermoz Marnaudes, où le chantier avance, le chantier de construction de l'accueil de loisirs et de la restauration. Il y a eu aussi un certain nombre de réfection sur le sol de la cour.

Voilà pour les travaux. Je ne veux pas être exhaustive parce que, vraiment, il y en a un certain nombre. Je ne peux pas faire la liste de tous les travaux.

Sur les effectifs des écoles, cette année nous sommes en légère hausse : 37 enfants de plus sur cette rentrée scolaire par rapport à l'année dernière, et nous avons donc deux ouvertures de classes pour cette année.

Donc, nous sommes à 5 541 élèves répartis sur 87 classes en maternelle et 129 classes en élémentaire. Vous pouvez voir le delta sur le tableau que vous avez là-haut, où nous avons des ouvertures ou des fermetures. Donc Bois Perrier, c'est normal puisqu'il y a eu un transfert vers Coteaux Beauclair, vers Dolto. Simone Veil, nous avons une ouverture en maternelle et deux en élémentaire, mais ce n'est pas uniquement une montée d'effectifs.

Comme vous le savez, l'année dernière, nous avons ouvert l'école uniquement jusqu'au CE2. Cette année, nous accueillons jusqu'au CM1 et, l'année prochaine, jusqu'au CM2.

Nous avons donc, avec l'ouverture de Dolto, une fermeture de trois classes à l'école Cotton. Félix Éboué ferme aussi trois classes pour les mêmes raisons de changement de sectorisation dont nous avons parlé tout à l'heure. L'école du Centre perd une classe, Niepce perd une classe et Raspail élémentaire perd deux classes, maternelle une classe, Jean Moulin en maternelle perd une classe et en élémentaire prend une classe. Nous avons une ouverture de classe à Kergomard. Voilà pour les ouvertures/fermetures, donc nous avons un solde positif d'une classe en élémentaire et une classe en maternelle.

Pour les moyennes par classe, nous nous retrouvons avec 24,8 enfants par classe en maternelle et 25 en élémentaire. Donc que ce soit en maternelle ou en élémentaire, nous sommes soit en dessous, soit sur la moyenne départementale.

Cela, nous en avons déjà parlé. C'est l'évolution des effectifs de 37 élèves de plus, et vous avez sur le graphique la répartition par école de l'évolution de ces effectifs. Donc vous avez une couleur qui représente cette année et une couleur qui représente l'année précédente. Si vous voulez des détails, nous pourrions vous transmettre bien évidemment ce PowerPoint.

Ensuite, nous en avons parlé, nous avons deux ouvertures avec des dispositifs adaptés, donc la classe d'UEMA dont nous avons parlé dans la délibération 14 avec cette unité d'enseignement maternelle autisme au sein de l'école maternelle Dolet, qui accueille sept enfants âgés de 3 à 6 ans.

Au sein du groupe scolaire Françoise Dolto, nous avons ouvert une deuxième classe UPE2A qui accueille des enfants allophones. Aujourd'hui, nous n'en avons qu'une seule, qui était sur l'école du Centre et qui arrivait à saturation. Donc nous commençons à avoir vraiment besoin d'ouvrir une deuxième classe.

Au niveau des personnels, tous les postes d'ATSEM sont pourvus. Les agents sont affectés, toujours sur la logique que nous avons jusqu'à précédemment, donc une ATSEM par classe de petite section et une ATSEM pour deux classes pour les moyens et les grands. Il faut savoir que les directeurs ont la liberté d'affecter comme ils le veulent. C'est-à-dire que s'ils sont dotés d'un certain nombre d'ATSEM et qu'ils veulent les répartir autrement au sein de leurs écoles, ils peuvent le faire. Nous, nous dotons un nombre d'ATSEM. Finalement, la logique est toujours respectée pour les classes de petite section, mais il y a des directions qui vont privilégier de mettre une ATSEM, on va dire, à deux tiers temps sur une moyenne section et un tiers temps sur une grande section. C'est, après, le choix de la direction de l'école de faire ce choix de répartition. Nous, nous dotons les écoles du nombre d'agents nécessaires et puis, ensuite, cette répartition se fait en accord avec la direction.

Alors, sur les postes d'animateurs, comme vous le savez, ils ne sont pas tous pourvus. Il manque des animateurs, notamment des vacataires sur la pause méridienne, et il manque encore huit enseignants sur la partie aide aux devoirs. Alors, il y a une campagne – je pense que nous allons en reparler parce que j'imagine que vous allez avoir des questions sur cette thématique en particulier –, donc je ne sais pas si je prends le devant de vos questions, ou si je vous les détaille tout de suite ou si j'attends votre question. Comme vous voulez. Est-ce que vous voulez poser... Je vous laisse poser vos questions ? Je sais que cela va arriver.

Fatiha KELOUA

Je pense que vous finissez, c'est bien.

Stéphanie AWAD

D'accord. Sur le protocole sanitaire, alors, il y a toujours un protocole sanitaire en cours. Aujourd'hui, on en entend beaucoup moins parler, mais il y a toujours un protocole sanitaire qui est en place et qui est assuré par nos agents d'entretien, et notamment du nettoyage au moins une fois par jour des locaux et désinfection, plusieurs fois par jour, des surfaces qui sont touchées. Bien sûr, il y a l'aération des locaux et les sondes CO2 que nous avons installées

l'année dernière qui permettent aussi d'aller dans ce sens et de savoir à quel moment il faut aérer.

Une des nouveautés de cette rentrée, et aussi la mise à disposition de tous les élèves d'élémentaire, d'espaces numériques de travail, qu'on appelle aussi les ENT, et que l'on connaît souvent au niveau du collège, un petit peu moins au niveau des élémentaires, mais qui permettent de travailler de manière plus participative, plus collaborative aussi, en dehors de l'école, de pouvoir aussi avoir des outils collaboratifs sur lesquels les enfants viennent apporter leur contribution. Donc nous avons choisi, après avoir vu plusieurs prestataires, l'application One, qui était largement au-dessus de toutes les autres. Nous faisons ce test sur les élémentaires. On se demande son application, l'intérêt qu'on pourrait avoir en maternelle. Nous attendons d'avoir des applications concrètes pour voir si cela a un intérêt. Cela a aussi une vocation de pouvoir communiquer plus facilement avec l'école, autant pour les directions que pour la Ville. C'est vraiment un outil intéressant à la fois pour du travail et à la fois pour la communication. C'est donc c'est un outil supplémentaire qui sera à disposition de tous les enfants qui sont en élémentaire.

Enfin, afin de permettre aux enfants qui en ressentent le besoin d'exprimer peut-être un mal-être, une solitude, une mauvaise journée sans avoir à le verbaliser, toutes les récréations des écoles maternelles et élémentaires seront dotées de ce qu'on appelle un banc de l'amitié.

Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, c'est un banc qui est fourni à chaque école, brut, et qui sera personnalisé ensuite par l'équipe enseignante et aussi les enfants, avec une dotation que nous leur donnerons pour pouvoir le faire, et qui permet à un enfant qui s'y assied d'exprimer un sentiment de solitude, de mal-être ou autre, et qui donne un signal aux autres enfants de pouvoir venir s'asseoir auprès de lui, peut-être le reconforter, peut-être le faire rire, peut-être lui apporter ce dont il aurait éventuellement besoin. En fait, c'est un outil qui favorise un peu la bienveillance, qui a fait ses preuves dans certaines cours de récréation. C'est un dispositif qui n'est pas beaucoup répandu jusque-là, mais en tout cas les enseignants, les directeurs ont vraiment apprécié que nous mettions cela à disposition. Ils étaient tous assez contents et assez favorables au projet. Ils comptent bien s'intégrer à ce projet des bancs de l'amitié au sein des écoles. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, Stéphanie, pour cette déclinaison de notre rentrée scolaire. Y a-t-il des questions ?
Madame KELOUA.

Fatiha KELOUA

Alors, je vais commencer tout d'abord par un constat, et pas une question. Moi, je trouve que c'est gênant d'arriver et de voir un PowerPoint qu'on ne nous a pas proposé un peu en amont. Chaque année, il y aura une rentrée scolaire jusqu'à la fin de votre mandat, et je pense que l'opposition a le droit d'avoir les informations en amont de façon à pouvoir peut-être travailler sur cette rentrée scolaire, avoir les chiffres. Je crois que ce sont des chiffres transparents, donc je n'arrive pas, déjà, à comprendre cette démarche. Vous nous dites, Madame AWAD, que nous pouvons avoir les chiffres de ce PowerPoint a posteriori, mais c'est quand même mieux de l'avoir a priori. Nous n'allons pas poser des questions en octobre, ce serait un peu gênant. Voilà, donc cela, c'est ma première réflexion, mais c'est juste une réflexion.

Dans votre présentation, il y a des éléments quand même qui sont positifs, notamment les inaugurations et les rénovations d'établissements que nous demandons depuis longtemps, puisque vous savez très bien que la Ville est saturée, que les naissances sont nombreuses, que les nouveaux arrivants sont nombreux et le seront encore pour les années à venir, qu'il y a des projets à avoir dans le quartier Sud, etc. Mais je m'arrêterai là.

J'aimerais vous parler principalement, bien sûr, vous allez bien imaginer que j'aimerais vous parler des animateurs. Alors, d'abord, j'ai une question de chiffres. Vous nous dites 29 postes vacants et 17 animateurs en cours de recrutement.

Donc j'aimerais savoir, est-ce que ces 17 postes viennent en soustraction des 29 ? C'est-à-dire que si ces 17 personnes vous les recrutez réellement suite, je pense, à des entretiens, vous allez faire une soustraction. Il ne manquera plus que quelques postes, qu'une dizaine de postes, que douze postes. Oui, c'est une vraie question.

Stéphanie AWAD

Je sais bien. J'attendais juste la fin de votre propos. Alors, je vais vous donner les chiffres concrets.

Il y a aujourd'hui, il me semble – Madame LEFELLE, peut-être –, six personnes qui sont en cours de validation.

Virginie LEFELLE

Huit personnes qui sont en cours de validation.

Stéphanie AWAD

Qui sont recrutées et qui arrivent. C'est-à-dire qu'elles ont été validées, et c'est le temps administratif, vous savez, de la prise de poste. Donc ces personnes-là sont recrutées. Elles, elles sont déjà décomptées du nombre de personnes manquantes. Ensuite, je vais vous donner le détail de ce qui manque. Il manque 18 postes d'animateur à temps non complet, donc principalement soit pour les mercredis, soit pour la pause méridienne ; 9 postes d'animateur à temps complet (non, 14 à temps complet, pardon), et nous avons 8 postes sur la partie aide aux devoirs sachant que, sur la partie aide aux devoirs, nous avons eu un certain nombre de candidatures et, avec l'ensemble des candidatures que nous avons reçues et qui sont en cours de traitement, nous devrions pouvoir combler ces postes. Donc ces postes-là, cela va être comblé dans les prochains jours.

Sur les postes à pourvoir, donc les 18 + 14, nous avons 16 entretiens la semaine prochaine, 10 personnes pour la pause méridienne et 6 pour les postes d'animateur à temps plein. Cela, c'est les recrutements en cours. En fait, c'est difficile. Ces chiffres, là, je vous donne les derniers.

Fatiha KELOUA

Oui, non, mais...

Stéphanie AWAD

Je vous donne les derniers parce que cela évolue tous les jours. Je ne vais pas vous mentir, il y a eu un gros manque au début de l'année pour plein de raisons, parce qu'il y a aussi des animateurs qui étaient prévus et qui ne se sont pas présentés le jour de la rentrée. Donc ils étaient comptés dans les effectifs et ils ne se sont pas présentés. Il y a aussi une question d'absentéisme dans ce secteur, un taux d'absentéisme qui est assez élevé et qui fait qu'il y a eu un manque. Ce manque, nous en avons pris acte. Au départ, nous étions dans l'attente d'un recrutement classique, et puis nous nous sommes rendu compte de l'urgence. Nous nous sommes rendu compte de la problématique. Effectivement, le recrutement classique n'était peut-être pas suffisant et nous, équipe municipale, nous nous sommes aussi mobilisés beaucoup à titre personnel. Tous les élus ont cherché, en lien avec les associations avec lesquelles ils sont, dans leur entourage, etc. à aller chercher des candidatures. Et, clairement, nous en avons apporté pas mal, ce qui se traduit aujourd'hui par ces 16 entretiens qui sont prévus la semaine prochaine.

À cela, nous avons aussi retravaillé un certain nombre de choses, parce que nous nous posons aussi la question de la fidélisation de ceux qui sont présents et de pourquoi le turn-over, et le pourquoi ils restent ou ils ne restent pas. Nous avons aussi reçu tous les directeurs de centres de loisirs pour entendre leurs doléances, pour savoir ce qui va et ce qui ne va pas, ce qu'ils aimeraient revoir aménagé.

Concrètement, la question principale qui se posait, c'était un aménagement de l'organisation de leur temps de travail, et notamment d'avoir des amplitudes horaires qui sont plus faibles. Faire le même nombre d'heures, etc., mais sur des amplitudes différentes. Donc c'est vrai que, finalement, l'organisation ou les choses qu'ils nous proposaient n'étaient clairement pas déconnantes, et puis c'est une chose sur laquelle nous allons rapidement accéder. Donc nous sommes vraiment en train de l'acter pour accéder aussi à leur demande et fidéliser les personnes qui sont en cours.

Oui, il y a un problème aussi, qui est national, mais nous n'allons pas nous défaire là-dessus, même si...

Monsieur le Maire

Je fais juste une parenthèse, Madame AWAD, parce que justement, dans la *Gazette des communes* de cette semaine, il y a un article sur la pénurie de personnels et, dans le top 10 des métiers en tension, après les secrétaires de mairie, ce sont les animateurs enfance jeunesse. Donc il y a sans doute un problème ici, à Rosny, mais c'est un problème global, général, de recrutement.

Stéphanie AWAD

Bien sûr, mais en fait, ce que je veux dire, c'est que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a un problème national, qui ne touche pas que le métier de l'animation, d'ailleurs. Il y a un certain nombre de métiers qui sont touchés, mais ce n'est pas pour autant que nous allons nous satisfaire de la situation et, forcément, nous cherchons des solutions. Donc ces solutions, nous les avons cherchées, nous, en nous engageant personnellement, mais aussi en retravaillant les temps de travail, en retravaillant les fiches de poste à revaloriser, à essayer de fidéliser le personnel qui est présent au sein de notre commune, pour faire en sorte que le personnel que nous avons déjà resté, et de pouvoir aller chercher le personnel manquant pour combler ces postes manquants.

Fatiha KELOUA

Oui, Madame, je ne remets pas du tout en cause votre bonne volonté, parce que je sais que vous faites de votre mieux, et je sais que vous mettez tout votre cœur. Sauf que, moi, c'est mon rôle d'alerter. Il y a une alerte. Il faut tirer la sonnette d'alarme. Vous, vous êtes une majorité qui manque d'anticipation, qui manque cruellement d'anticipation.

Cette situation, elle était évidente au mois de juin. Donc la campagne de recrutement, c'est vers la campagne de recrutement intensif. Il fallait la faire aux mois de juin, juillet, pas au mois de septembre. Au mois de septembre, c'est déjà trop tard. Nous avons vu des situations dans certaines écoles où il y avait 1 animateur pour 70 enfants à la rentrée. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas normal.

Il y a un deuxième gros problème, parce que vous parlez – le PowerPoint, il est très bien pour cela ; il parle beaucoup, beaucoup. Il donne beaucoup de chiffres, travaux, effectifs... Alors, c'est bien, c'est très, très bien. Il est où le projet éducatif là-dedans ? Peut-être que les animateurs, à Rosny, ne restent pas parce qu'il n'y a pas de projet éducatif. Peut-être. Il est où le projet éducatif ? Parce que c'est bien de mettre un adulte devant un enfant, mais cela s'appelle de la garderie. Cela ne s'appelle pas de l'animation. L'animation, il y a un projet pédagogique annuel avec des équipes motivées qui s'investissent. Alors, certes, j'entends qu'il y a des problèmes d'horaires, d'emploi du temps, etc., mais quand on est motivé, quand on a un directeur, quand on a une direction de l'enfance et de l'éducation qui a une ligne de conduite, qui a un projet annuel, un vrai projet, je vous assure que les équipes, elles restent.

Et oui, Monsieur le Maire, c'est un métier en tension. C'est un métier très difficile, mais je crois qu'avec un peu d'anticipation, nous aurions pu éviter une rentrée que j'ai trouvée catastrophique. Alors, vous vous êtes rattrapés. Il y a eu des recrutements, je le concède. Sauf que des recrutements à la dernière minute, ce n'est pas du tout gage de qualité, c'est gage de quantité. Et là, voilà, c'est tout.

Stéphanie AWAD

Je veux juste vous répondre sur le point de la quantité, comme vous dites.

Monsieur le Maire

Et dépréciation, quand même, vis-à-vis des personnels engagés.

Stéphanie AWAD

Non, non, mais...

Fatiha KELOUA

Certainement pas, Monsieur le Maire ! Je n'ai jamais déprécié quelque personnel que ce soit. Pas du tout. Ah non, Monsieur le Maire, je vais finir ma réponse parce que là, vous commencez à me vexer. Un jeune de 20 ans qui arrive et qui prend un poste parce qu'il a besoin de se faire un peu d'argent pour ses études, ce n'est pas un animateur. C'est un personnel que l'on met pour faire de la garderie. Ce n'est pas dépréciant pour ce jeune de 20 ans, voilà.

Stéphanie AWAD

Je tenais quand même à répondre parce que, clairement, que l'on soit ou pas en tension, je peux vous assurer que nous ne prenons pas le personnel qui n'est pas adéquat.

Cela nous est déjà arrivé d'avoir des remarques pour nous dire : « On n'a déjà pas beaucoup de personnel, pourquoi vous être séparé de telle personne ? ».

Alors, moi, je ne trahirai pas ce qui correspond à une situation RH. Ce n'est pas à moi de le dire, mais clairement, quand il y a quelque chose qui n'est pas correct ou quand le ton ou les mots employés auprès des enfants ne sont pas ce qui doit être approprié, nous ne gardons pas la personne. Bien sûr, bon, il y a des degrés, c'est-à-dire que la personne, nous l'accompagnons, etc., mais il y a des choses qui sont inadmissibles et que nous ne pouvons pas tolérer. Et ce n'est pas parce que nous avons besoin d'avoir une personne que nous allons garder une personne qui ne fait pas, qui clairement ne correspond pas à ce que doit être la bienveillance auprès des enfants.

Donc sur cela nous sommes extrêmement vigilants et, finalement, c'est vrai que parfois la logique voudrait que nous gardions la personne parce qu'on se dit que nous sommes déjà en tension et que nous sommes déjà en manque d'effectifs, mais nous avons fait le choix contraire de privilégier les personnes qui sont adéquates, plutôt que de garder des personnes qui, en fait, mettraient en danger encore plus les enfants par leur présence.

Fatiha KELOUA

Je vous remercie pour vos propos. Je disais juste que, d'un recrutement massif, il y a des risques quand on a un recrutement massif, quand on recrute. Là, il vous manque, si j'ai bien compris, 32 personnes plus 8. Vous allez faire un recrutement massif parce qu'il y a urgence, parce que les enfants, sinon, ne sont pas sous responsabilité. Et il y a des risques de mauvaises candidatures, voilà. Maintenant, vous me dites que vous faites ce qu'il faut pour avoir les candidats au niveau. Je vous crois avec plaisir.

Virginie LEFELLE

Ce n'est pas parce qu'il manque du personnel que nous allons prendre n'importe qui pour tenir des postes d'animateur. Maintenant, il ne faut pas oublier qu'en fin d'année, il y a des animateurs qui ont pris la décision de partir, d'autres que nous avons recrutés et qui ne se sont pas présentés. Donc on s'est retrouvés... Certes, il manquait des postes, mais nous nous sommes retrouvés avec une hausse de postes qui n'était pas prévue. C'est pour cela que nous avons revu une campagne de recrutement et que nous nous sommes rapprochés de différents services comme la mission locale, les associations sportives du territoire, le point information jeunesse, le service insertion. Nous nous sommes rapprochés de différents organismes. Maintenant, nous ne prendrons pas n'importe qui à n'importe quelles conditions.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. J'ose penser, Madame la Députée, que vous pourrez intervenir auprès de l'État pour faire part des difficultés qu'ont les communes – ce n'est pas spécialement la Ville de Rosny, mais l'ensemble des communes sur notre territoire – par rapport à cette profession de poste d'animateur. Il y a peut-être aussi un changement, une modification des textes afin de rendre ces postes plus attractifs.

Fatiha KELOUA

Écoutez, je vous prends au pari, au gage. Je ferai des propositions en ce sens.

Monsieur le Maire

Je suis heureux de l'entendre.

Fatiha KELOUA

Elles ne seront peut-être pas forcément entendues.

Monsieur le Maire

Madame DA COSTA.

Katia DA COSTA

Oui, merci Monsieur le Maire. Deux remarques pour la part du groupe URAM. Nous déplorons également ne pas avoir reçu en amont ce PowerPoint, ce qui nous aurait été également bien utile pour pouvoir vous répondre ce soir. Et deuxième chose, c'est que l'histoire nous donne raison. C'est que, une fois de plus, vous avez manqué d'anticipation puisque vous n'avez pas pris en compte l'évolution des effectifs, notamment sur Rosny Sud. La preuve en est, puisqu'il a failli y avoir une fermeture de classe en maternelle et, fort heureusement, après la mobilisation des parents d'élèves et de certains élus, notamment des élus de l'opposition, cette classe n'a pas été fermée. Donc nous nous en réjouissons, mais voilà, l'histoire donne raison une fois de plus. Donc Madame AWAD, nous serions ravis de pouvoir avoir ce PowerPoint également.

Monsieur le Maire

Alors, Madame DA COSTA, vous n'étiez pas dans le précédent mandat, mais je tiens quand même à préciser que nous n'avions pas – n'est-ce pas Stéphanie ? – de PowerPoint préalablement à la présentation de la rentrée scolaire. Donc, comme vous, nous le découvrons le soir même du Conseil municipal. Je fais juste une petite parenthèse.

Sylvie JACAMENT

Normalement, vous assistiez aux préparations du Conseil, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Oui, mais je parle de l'ensemble des élus, Madame JACAMENT.

Katia DA COSTA

Mais pour vous répondre, Monsieur le Maire, puisque vous avez toujours reproché à l'ancienne majorité un certain nombre de choses. Pourquoi continuer dans ce sens alors ?

Monsieur le Maire

Eh bien nous allons rectifier la chose, Madame DA COSTA.

Katia DA COSTA

Ce n'est pas parce qu'ils le faisaient mal qu'il faut continuer.

Stéphanie AWAD

Je veux quand même...

Monsieur le Maire

Je voudrais aussi...

Stéphanie AWAD

Non, mais je...

Monsieur le Maire

... reprendre sur le fait – attendez, je vous laisse la parole –, dire que, par rapport à l'école Jean Moulin, il y avait en effet les parents d'élèves, mais que nous avons été présents ; que Madame VAVASSORI était à mes côtés pour, justement, auprès des parents d'élèves, faire en sorte que la classe qui devait ne plus exister puisse être maintenue. Ce qui a été fait.

Madame AWAD.

Stéphanie AWAD

Je vais répondre sur le PowerPoint. Effectivement, il y a des choses qui peuvent être anticipées et envoyées à l'avance. Le problème, c'est que dans ce PowerPoint il y a aussi beaucoup de chiffres qui sont consolidés au jour le jour. Le nombre d'enfants, par exemple, a pas mal bougé entre la rentrée et aujourd'hui parce qu'il y a des radiations, parce qu'il y a des emménagements et simplement une volonté d'être au plus près des chiffres.

Maintenant, si vous voulez le PowerPoint à l'avance et que, ensuite, on rectifie les chiffres quand on le présente, il n'y a pas de problème. Nous pouvons le faire. Il y a un certain nombre d'éléments qui sont des éléments qui ne vont pas bouger, mais il y a un certain nombre de chiffres qui évoluent et donc, si nous voulons être au plus près, forcément... Même nous, en fait, en réalité, le PowerPoint a été bouclé il y a 48 heures.

Fatiha KELOUA

Moi, même la veille cela me serait bien allé.

Stéphanie AWAD

OK.

Monsieur le Maire

Madame ZERROUR, et après nous passerons à un autre sujet.

Salima ZERROUR

Oui, j'aimerais revenir justement – et pour abonder dans le sens de ma collègue concernant le manque d'anticipation de la majorité –, sur les travaux de l'école du Bois Perrier. Les enfants ont été déménagés à Félix Éboué, mais cela n'a pas été anticipé alors que vous le saviez que vous alliez faire ça. Et derrière, il y a toute la logistique. C'est-à-dire que les toilettes ne sont pas à la hauteur, les porte-manteaux, les escaliers, les maternelles qui passent par la cour et qui se mélangent avec les enfants de l'élémentaire. C'est très compliqué pour le peu d'animateurs qu'il y a de pouvoir les surveiller correctement et en toute sécurité. Tout cela, ça rajoute dans la charge mentale des équipes, et cela n'a pas été anticipé non plus. Donc, effectivement, vous ne pouvez pas dire : « on le découvre et on fait ». Cela, ça s'anticipe. Vous le saviez que ces petits ne seraient pas sur des classes adaptées à leur âge. Il y aurait pu y avoir des aménagements anticipés pendant l'été. Cela n'a pas été fait, et ce n'est toujours pas fait.

Stéphanie AWAD

Excusez-moi, mais c'est quand même faux, vraiment faux. C'est-à-dire que je veux bien entendre qu'il y a des petites choses. Il y a toujours des petites choses à la rentrée, mais dire que rien n'a été fait, quand même, c'est... Alors, je n'ai pas toute la liste de ce qui a été fait. Je pourrai vous l'envoyer, mais il y a quand même huit classes de maternelle qui ont été installées ; il y a des dortoirs ; il y a des sanitaires de maternelle. Il y a une entrée différente. Il y a eu un sas qui a été créé. Enfin, je veux dire, vraiment, votre réflexion...

Alors, je veux bien que vous disiez que les porte-manteaux ne sont pas à la bonne hauteur. D'accord, il y a peut-être des choses qui manquent, mais dire que rien n'a été fait, c'est quand même assez incroyable.

Monsieur le Maire

Je vous propose, Madame AWAD, d'aller avec Madame ZERROUR sur place pour vérifier tout cela.

Monsieur BÉAL, puis après nous concluons.

Éric BÉAL

Merci Monsieur le Maire. Moi, je voulais juste faire une remarque ironique – vous savez que c'est ma spécialité –, mais là en l'occurrence, elle ne s'adressera pas à vous Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

J'ai de la chance.

Éric BÉAL

J'entends Madame DA COSTA qui nous dit : « Une fois encore l'histoire nous donne raison ». Elle parle donc de l'URAM. Elle était absente dans les mandats précédents, et elle n'avait pas, comme moi, des enfants sur ces vingt dernières années. J'ai été longuement parent d'élève FCPE.

Je remarque une chose et je me félicite d'une chose, Madame AWAD. Pour une fois que j'ai envie de vous féliciter, je partage les remarques acerbes qui vous ont été faites, mais en l'occurrence, le manque d'anticipation, cela fait vingt ans que ça dure. Sur l'organisation du périscolaire, sur l'organisation de la cantine, l'organisation des heures de travail, sur l'amplitude horaire, ça fait au moins vingt ans que cela dure.

On avait déjà, en tant que parents d'élèves, signalé à la majorité d'alors, qui était une majorité URAM, qu'on ne pouvait pas espérer fidéliser des gens lorsqu'on leur donne une demi-heure le matin pour la rentrée ou une heure – à l'époque, c'était moins d'une heure –, qu'on leur donne combien, une heure ou une heure et demie le midi et qu'on leur donne encore une toute petite heure, et qu'on pouvait essayer d'organiser les choses différemment et engager les gens qui étaient sur la cantine avec un petit peu plus de travail. Notamment, je pense aussi aux gens qui étaient associatifs à l'époque. Il y avait une association pour surveiller les entrées et les sorties, et pour protéger les gamins qui traversaient les rues. Tout cela n'a été ni fait, ni à faire. À l'époque, il n'y avait aucune anticipation. Je suis désolé de le dire et nous avons eu beau rôler en tant que parents d'élèves, il n'y a eu aucun changement.

Donc enfin, il y a une réflexion, pas facile – je serais très intéressé de savoir ce que cela va donner – sur, effectivement, comment fidéliser des gens en leur donnant des heures de travail suffisantes pour que, à la fin du mois, leur rémunération ne soit pas ridicule (parce qu'il y avait cela aussi), et comment fidéliser des gens en leur permettant éventuellement de compléter leur mi-temps avec une autre activité à côté. C'est compliqué, c'est clair vu ce que nous leur demandons, mais enfin c'est une réflexion à mener qui est évidente. Évidente. Cela fait vingt ans qu'elle aurait dû être menée. Donc là, pour le coup, il n'y a pas eu d'anticipation ni par vous, mais ni par vos prédécesseurs auxquels vous apparteniez, Monsieur...

Monsieur le Maire

Oui, je le sais bien, bien sûr.

Éric BÉAL

... Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Bien sûr, vous me le répétez à chaque fois.

Bien, merci pour ce débat, et souhaitons une bonne année scolaire à l'ensemble de nos enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Il y a des questions diverses. Monsieur BÉAL, je vous redonne la parole puisque c'est vous qui présentez une question, ou deux questions. Oui, à vous l'honneur.

Éric BÉAL

Oui, en effet, merci. Première question. Effectivement, je vous la lis, puisqu'une question écrite se lit.

Monsieur le Maire

Elle est longue.

Éric BÉAL

Elle est assez longue, pardonnez-moi.

Monsieur le Maire

Ma réponse sera très courte.

Éric BÉAL

Ah, c'est dommage. Enfin, bon, je n'anticipe pas.

Monsieur le Maire

Vous aurez une réponse, vous verrez.

Éric BÉAL

Donc ma question est la suivante. Nous venons de traverser un été pendant lequel nous avons subi quatre périodes caniculaires et une sécheresse, qui continue aujourd'hui, d'ailleurs, d'après les spécialistes, puisque les nappes phréatiques n'ont jamais été aussi basses. Les plus sceptiques sont obligés d'admettre que les avertissements des écologistes et des scientifiques ces quelques quarante dernières années, n'étaient pas exagérés. Cela ne fait que commencer, d'ailleurs.

Nous devons d'autant plus diminuer notre consommation d'énergie et nos émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre que nous sommes, en outre, victimes d'une augmentation phénoménale des produits pétroliers sur les marchés internationaux. Or, si les simples citoyens peuvent faire des efforts, il revient aux autorités, à leur niveau, de prendre des mesures pour accélérer la transition et les spécialistes nous expliquent que les efforts des communes pour baisser les émissions de GES (donc les gaz à effet de serre) sont parmi les plus efficaces. C'est en local que l'on trouve des solutions qui sont efficaces.

Lors des dernières élections municipales, vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire, en signant le pacte pour la transition proposée par Alternatiba Rosny. Cette association proposait quatorze mesures concrètes que les candidats étaient invités à mettre en place. Pour votre part, vous avez pris l'engagement d'adopter une démarche volontaire, voire de construire une transition ambitieuse dans plusieurs domaines. Je citerais, pour mémoire, proposer une alimentation biologique moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective, financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets. On peut citer les déchets verts notamment qui pourraient être réemployés dans nos parcs et jardins.

Donner la priorité aux mobilités actives, marche et vélo dans l'espace public, mettre en place et renforcer les dispositifs de participation et d'initiatives citoyennes. J'arrête là, mais la liste est un peu plus longue.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous présenter un premier bilan de votre majorité dans ces domaines et une explication sur les projets que vous avez l'intention de mener dans les quatre années de mandat qui sont devant vous ?

Monsieur le Maire

Merci. Bien, écoutez, ma réponse sera plus courte puisque la Ville vous rendra compte de la mise en œuvre du pacte pour la transition dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 2030 sur lequel nos services sont en train de travailler ardemment. En sa phase diagnostic, au cours du premier trimestre prochain, le bureau d'études qui accompagnera la Ville dans toute cette démarche sera désigné, d'ailleurs, en décembre prochain. Donc ce sera l'occasion de vous présenter tout le détail et vous rendre compte de tous les détails à vos questions.

Deuxième question, Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, j'ai oublié de le dire, mais j'en profite quand même, juste en trente secondes si vous le permettez.

Monsieur le Maire

Oui.

Éric BÉAL

J'aurais dû vous demander, Madame AWAD, s'il était dans votre réflexion, à vous et à votre majorité... J'ai noté que l'école Raspail était en train d'avoir une réfection du toit. Je note qu'aux Lilas, à Bondy et dans d'autres communes de notre département, il y a des installations de panneaux solaires qui permettent éventuellement de payer moins cher l'électricité qui sont installés, qui sont effectifs depuis quelques années ou quelques mois (cela dépend lesquels). Je me demandais si vous aviez cette réflexion, mais peu importe, je vous reposerai la question, Monsieur le Maire, à l'occasion.

Monsieur le Maire

OK. Alors, votre autre question, s'il vous plaît.

Éric BÉAL

Sauf erreur – donc, c'est ma deuxième question – Rosny-sous-Bois n'a pas de proposition pour accompagner les deux semaines de développement durable 2022. Je dis sauf erreur parce que j'ai eu beau chercher sur le site de la commune, sur le site officiel, je n'ai rien trouvé concernant ces deux semaines de développement durable. Nous sommes en plein dans la première. C'est la première semaine européenne de développement durable.

Je poursuis. Nous sommes pourtant – voilà, j'allais le dire – en plein dans la première semaine européenne de développement durable. Cet événement se déroule du 18 septembre au 8 octobre 2022 et vise à promouvoir la transition écologique à travers la valorisation d'actions locales et la sensibilisation du public au développement durable.

Cette année, le thème est : agir au quotidien. Le site officiel de la mairie est resté muet. Force est de le constater, comme je le disais. Les articles encore disponibles sont très généraux et datent de 2020. Peut-être quelques-uns de 2021, je ne suis pas sûr, comme celui, notamment sur l'écocitoyenneté au cœur du projet pédagogique qui nous parle de la construction du centre de loisirs Jacques Chirac. Un centre terminé depuis plus d'un an. Doit-on en déduire qu'il n'y a plus de projet pédagogique autour du développement durable ? Sans parler des pages inexistantes, comme la Journée Nature et Bien-être annoncée en Une de la page Zoom sur le développement durable à Rosny et qui ne débouche sur rien.

En matière de développement durable, si le site officiel de la mairie présente un plan vélo et affirme qu'il y a une volonté de développer une culture vélo chez les Rosnéens, il précise que la mairie soutient l'organisation d'ateliers de réparation et de formation, d'ailleurs, formation à la pratique du vélo pour petits et grands.

Dans ce cas pourriez-vous nous expliquer, Monsieur le Maire, les raisons de votre soutien très tiède à RosnyCyclettes, qui a été victime d'un cambriolage doublé de l'incendie de son local cet été ? Est-il vrai, par ailleurs, que vous auriez assuré aux responsables de l'association que les habitants ne voient pas l'intérêt de cette association ? Si c'est vrai, d'où tirez-vous cette affirmation ? Avez-vous fait un appel à une agence de sondage pour connaître l'avis de la population du quartier, qui est quand même assez important ? Le site de la mairie affirme également qu'une séance annuelle du conseil local du développement durable (titre ronflant) est consacrée à l'état d'avancement du plan vélo. Pourrions-nous avoir des informations sur le sujet ? Quels sont vraiment vos objectifs pour la commune ? Quels sont les objectifs de votre majorité qui complèteraient les initiatives du Département, déjà en place ou à venir ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire

La semaine européenne du développement se déroule effectivement sur trois semaines depuis la crise Covid en 2020. Auparavant, elle se tenait sur une semaine qui avait lieu fin mai, début juin. La journée phare de cette semaine, la Journée Nature et Bien-être, s'est tenue fin septembre 2021, mais les participants ont souhaité la décaler comme auparavant fin mai cette année 2022. D'où le fait qu'elle ne se soit pas tenue pendant la semaine européenne du développement durable en septembre cette année.

Concernant la semaine européenne du développement durable, positionnée sur les deux dernières semaines de septembre, la municipalité a souhaité mettre en lumière la semaine européenne de la mobilité, 16-22 septembre, qui est à cheval sur la semaine européenne du développement durable, en programmant deux webinaires sur le véhicule électrique, en partenariat avec l'agence locale du climat et de l'énergie (ALEC-MVE) et l'AVERE (association nationale pour le développement de la mobilité électrique).

L'AVERE met notamment en place le programme Advenir formation avec l'ADEME qui vise à informer le maximum de personnes sur le fonctionnement d'un véhicule électrique, les modes de recharge, du financement possible, etc. Ces deux conférences, l'une grand public et l'autre centrée sur les copropriétés et plus généralement la recharge en habitat collectif, se sont tenues les 15 et 21 septembre dernier. Plus d'une cinquantaine de personnes y ont participé, sachant qu'elles étaient mutualisées sur le territoire de l'ALEC-MVE. Tout Rosnéen a pu s'inscrire s'il le souhaitait.

Les actions de la Semaine européenne du développement durable se concentreront sur la première semaine d'octobre. Vous pouvez déjà accéder à ces animations sur l'agenda du site Internet de la Ville de Rosny, et tous les Rosnéens en auront connaissance dans le *Rosnyscope* du mois d'octobre qui va être distribué d'ici quelques jours. Ces quatre animations sont programmées sur la biodiversité, en lien avec la LPO et l'ANCA, et la Ville met également en avant cinq séances d'autoréparation vélo de l'association RosnyCyclettes sur le stade Girodit et le mail Timbaud, dont je ne vais pas vous donner le détail, mais que je me propose de vous remettre personnellement, si vous le voulez, en fin de séance.

Contrairement à ce qui a été énoncé, la Ville a publié un article lié à la semaine européenne du développement durable.

D'autres manifestations seront programmées dans l'année autour du développement durable, et pas uniquement lors de cette semaine, car la sensibilisation doit avoir lieu tout au long de l'année, bien évidemment, même si cette semaine européenne du développement ou d'autres semaines thématiques restent des temps forts incontournables.

Une prochaine campagne de communication sur les économies d'énergie, au regard de la crise énergétique actuelle, est en préparation notamment.

Nous souhaiterions également renouveler dès que possible une nouvelle bourse aux vélos, en partenariat avec RosnyCyclettes. Au sujet de RosnyCyclettes, loin de la tiédeur que vous annoncez, la Ville de Rosny-sous-Bois – et Madame VAVASSORI, je crois, était une ardente...

Patricia VAVASSORI

Si je peux me permettre d'intervenir après...

Monsieur le Maire

... (oui, voilà) à aider cette association – a mis à disposition de l'association un local de substitution afin que celle-ci puisse poursuivre ses ateliers. Les propos que vous rapportez sont à la fois inexacts et sortis de leur contexte au sujet de RosnyCyclettes. Jamais je n'ai affirmé que l'ensemble des habitants du quartier ne voyait pas l'intérêt de l'association RosnyCyclettes. Vous rapportez, de façon détournée, mes propos.

En effet, au cours d'une réunion faisant suite aux incendies volontaires de locaux associatifs au cœur du quartier du Pré Gentil, j'ai rapporté en les déplorant, des propos tenus par quelques habitants rencontrés sur le quartier. Non pas dans l'objectif d'accréditer cette thèse, mais bien dans celui de rappeler la nécessité, pour chacun des partenaires, d'œuvrer à la pédagogie et d'efforts de visibilité autour de l'intérêt de cette association.

Si vous voulez...

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur BÉAL, je ne sais pas si vous êtes le porte-parole de l'association RosnyCyclettes, mais je suis... Non, mais laissez-moi m'expliquer, exprimer...

Monsieur le Maire

Laissez Madame VAVASSORI prendre la parole, Monsieur BÉAL.

Patricia VAVASSORI

Parce que je suis quand même assez surprise quand vous parlez d'un soutien tiède. J'ai personnellement passé plusieurs jours à la recherche d'un local pour permettre à cette association de poursuivre son activité dès cet été. Donc, quelques jours après l'incendie, j'ai visité plusieurs sites que nous avons donc sur Rosny, et me suis attachée particulièrement à ce que le salarié de RosnyCyclettes puisse travailler dans le maximum de confort. C'est-à-dire qu'il puisse avoir une pièce pour se changer, pour des toilettes, enfin le minimum vital. Donc cela a été assez compliqué.

J'ai eu, avec le concours de ma collègue Nathalie REGNAULD, nous avons pu donc trouver un local mutualisé avec le SOR sur l'ancien site de la médecine sportive. Et je suis encore plus étonnée quand vous me parlez de soutien tiède parce que, encore hier, j'intervenais auprès de la SNCF pour soutenir la demande de l'association RosnyCyclettes dans sa recherche de local dans la gare, donc les locaux qui ont été rénovés dans la gare de Rosny-sous-Bois. Donc je suis active pour les aider et pour les soutenir au maximum. Donc quand vous me parlez de soutien, je verrai directement auprès d'eux si c'est vraiment le sentiment, si ce sentiment est vraiment partagé parce que là, franchement, je trouve cela assez vexant par rapport au temps que j'ai pu passer et à tout ce que j'ai pu y mettre pour pouvoir leur accorder et leur trouver le local le plus adapté.

Monsieur le Maire

Tout à fait Madame VAVASSORI, je vous en remercie. Je termine, Monsieur BÉAL.

Concernant la mission développement durable, les projets pédagogiques existent déjà sur plusieurs écoles en partenariat avec la LPO. Ainsi, plusieurs classes des écoles maternelles et élémentaires des Boutours et de la maternelle Bois Perrier ont pu bénéficier de trois séances annuelles sur la biodiversité.

Chaque année, les thématiques changent. D'autres services sont fortement impliqués sur l'éducation au développement durable, comme la Maison des projets qui noue divers partenariats avec les établissements scolaires suivant les expositions en cours. L'an passé, plusieurs ateliers ont lieu avec les centres de loisirs sur la biodiversité et, cette année, avec les élèves de l'école de la deuxième chance sur les transports.

Il est à noter que la maternelle Kergomard va être dotée de mangeoires et nichoirs, à sa demande, à partir d'octobre prochain. Les installations seront réalisées en présence de chaque classe, dix mangeoires installées et cinq nichoirs, dont un pour les moineaux et quatre autres pour les oiseaux de type mésanges ou passereaux.

Une présentation du bilan du plan vélo sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du CLDD qui aura lieu courant novembre. La séance suivante sera consacrée au début du travail sur l'agenda 2030. Les séances suivantes seront majoritairement consacrées à bâtir collectivement l'agenda 2030 de Rosny-sous-Bois.

Voilà ma réponse.

Patricia VAVASSORI

Il n'y a pas de débat.

Monsieur le Maire

Normalement, il n'y a pas de débat.

Éric BÉAL

Non, il n'y a pas de débat. Je voulais juste rassurer Madame VAVASSORI qui m'a interpellé, c'est tout.

Je l'ai dit à de nombreuses reprises : vous avez tort. Ce n'est pas parce que je me promène et que je voyage à vélo que ma mobilité est assez importante au niveau du vélo à Rosny-sous-Bois. Ce n'est pas non plus parce que j'utilise leur atelier régulièrement pour apprendre, parce que je ne suis pas très doué à prendre soin de mon vélo, que je suis leur porte-parole. Combien de fois il faut que je vous dise que je n'ai rien à voir avec la direction de cette association ? La preuve...

Patricia VAVASSORI

Oui, mais vous portez un jugement, Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Attendez, Madame VAVASSORI, laissez-moi terminer. Je n'en ai pas pour longtemps.

Je suis ravi des informations que vous me donnez, que je n'avais pas. D'accord ?

Monsieur le Maire

Il faudrait...

Patricia VAVASSORI

Donc avant de porter un jugement, informez-vous, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire

... voir auprès de la présidente.

Éric BÉAL

Non, non, je n'ai pas porté de jugement au nom... Attendez, attendez, laissez-moi terminer. Je n'ai pas porté de jugement au nom de qui que ce soit. Je parle en mon nom, uniquement en mon nom. Alors, vous vous vexez, si vous voulez. J'en suis désolé.

Monsieur le Maire

Et à juste titre.

Éric BÉAL

Mais ne vous interrogez pas sur le fait que je sois le porte-parole de qui que ce soit. Si je suis un porte-parole, c'est...

Monsieur le Maire

C'est de vous-même.

Éric BÉAL

... éventuellement de ma personne et de mon mouvement politique.

Monsieur le Maire

Très bien.

Éric BÉAL

Cela me suffit. Cela me suffit.

Patricia VAVASSORI

Moi de même.

Monsieur le Maire

Question numéro 3. Je ne sais pas qui la pose. Travaux sur le terrain de handball du gymnase Lavoisier, Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, merci. Notre attention a été appelée par le SOR, section handball, au sujet de la programmation des travaux de réfection du terrain situé au gymnase Lavoisier. Vous le savez, ce sujet n'est pas nouveau. Il a fait l'objet de nombreux échanges depuis quelques années ainsi que de crédits budgétés par la Ville pour engager, notamment, une étude visant à évaluer les besoins en travaux ainsi que son coût. Malgré plusieurs relances, les handballeurs et handballeuses de notre Ville peinent à avoir des réponses de la part de la municipalité concernant le calendrier de réalisation de ces travaux.

Cela semble pourtant urgent au vu de l'état déplorable du terrain et du nombre croissant de blessures des adhérents du club. Par conséquent, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer le calendrier des travaux pour la remise en état ou le remplacement du terrain de handball situé au gymnase Lavoisier. Merci.

Monsieur le Maire

Nathalie REGNAULD pour la réponse.

Nathalie REGNAULD

La rénovation de cet équipement sportif n'a pas été retenue au BP 2022 et sera réexaminée durant la préparation budgétaire du BP 2023. Le projet étudié sous l'ancienne majorité doit être réinterrogé et le budget réactualisé au regard de l'actualité. En effet, les questions liées à la sobriété énergétique nécessitent un réexamen du programme initial proposé.

À défaut de travaux d'envergure, la collectivité entretient un dialogue régulier avec le SOR handball sur les travaux à réaliser sur ce site. Ainsi, des travaux de comblement d'aspérités sur le sol du gymnase ont été réalisés en mars 2022 et il est envisagé prochainement l'installation de protection sur les pignons.

Nous avons aussi résolu des difficultés rencontrées par le SOR hand, l'ajout d'une poignée extérieure sur une porte de secours afin de permettre aux parents et aux spectateurs d'entrer dans le gymnase, car pour le moment, seul l'accès se faisait par les vestiaires.

Nous avons aussi mis en place la possibilité, pour les spectateurs et les parents, d'aller aux toilettes au rez-de-chaussée à côté du dojo, car actuellement, seules les toilettes étaient dans les vestiaires, donc ils étaient obligés de traverser le terrain. Par ailleurs, des échanges liés à l'organisation des entraînements ou à la tenue des compétitions ont lieu très régulièrement avec l'association.

Monsieur le Maire

Merci Madame REGNAULD. Quatrième et dernière question, je ne sais pas qui doit la poser. Madame ZERROUR.

Salima ZERROUR

Oui, donc les inondations de début septembre ont fait plus de 1 400 morts, noyé un tiers du Pakistan et touché plus de 33 millions de personnes. Pour faire face à la crise humanitaire qui en découle, les élus Rosny écologique et solidaire suggèrent à la Ville de Rosny-sous-Bois d'allouer un don à une association œuvrant sur le terrain, comme UNHCHR France, Médecins du Monde ou l'Unicef, afin de venir en aide aux habitants du Pakistan.

Monsieur le Maire, envisagez-vous de soumettre cette demande ?

Monsieur le Maire

À l'occasion du prochain Conseil municipal, une réponse vous sera communiquée. En effet, à l'occasion de ce prochain Conseil, qui aura lieu le jeudi 20 octobre.

Salima ZERROUR

Merci.

Monsieur le Maire

Je vous remercie de votre participation. L'heure est tardive, mais je vous souhaite malgré tout un bon appétit, une bonne nuit et une bonne fin de semaine.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVÉE A 22H55.

Secrétaire de séance



Patricia VAVASSORI

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est